

Aujourd'hui



Le Canadien quitte le Forum

La mecque du hockey est devenue trop petite et sa rénovation trop onéreuse

RONALD KING
Le président du club de hockey Canadien, M. Ronald King, a fait savoir hier qu'il avait chargé la firme Lavalin d'étudier les possibilités de construire un nouvel amphithéâtre de hockey dans l'île de Montréal.
Lors d'une conférence de presse hier au Forum, un ingénieur de Lavalin, M. Daniel Arbour, a révélé que les deux projets d'agrandissement du Forum envisagés présentaient de « faibles rapports qualité/prix, des améliorations minimes et de nombreux risques ».
En voulant déménager dans un nouvel amphithéâtre, la direction du Canadien cherche d'abord à accroître le nombre de

sièges et de loges pour faire face à l'augmentation des coûts d'opération d'une équipe de la ligue Nationale de hockey. Le Canadien compte par ailleurs se doter d'une aire de stationnement appartenant au club et d'un nombre supérieur de concessions.
Le salaire de \$12 millions US pour cinq ans accordé cette semaine à Mario Lemieux par les Penguins de Pittsburgh a confirmé les prévisions du club de hockey montréalais.

La direction du Canadien a d'abord demandé à Lavalin, l'hiver dernier, d'examiner le vieil édifice de la rue Atwater, situé dans l'un des quartiers les plus dynamiques de la ville. Il était alors question de rénover le Forum pour une quatrième fois.
« Les fondations sont toujours celles de 1923 », a d'abord précisé M. Arbour.
Le nombre de sièges du Forum est passé de 9 000 à 13 500 en 1949, puis à 16 280 lors des rénovations de 1968. La direction du Canadien exige maintenant un ampli-

théâtre d'au moins 20 000 sièges, de même qu'une augmentation des espaces réservés aux joueurs et arbitres, aux membres des médias et aux partisans.
Les deux projets d'agrandissement étaient fondés sur une élévation supplémentaire de 50 pieds du toit. Le premier plan prévoyait une augmentation de 1 500 sièges, le deuxième, qui impliquait une construction au-dessus de la rue Lambert-Closse, au nord de l'immeuble, aurait ajouté 2 300 sièges.
« Des sièges de qualité marginale et à des coûts trop élevés », a fait valoir l'ingénieur.
Selon M. Arbour, les deux projets pré-

■ L'histoire de ce temple en photos et des réactions dans le cahier Sports

B11 POLOGNE
C'est avec une écrasante majorité que Tadeusz Mazowiecki, un libéral catholique, a été investi, hier, premier ministre de Pologne.



Un arbitre ordonne la réintégration de Gosset dans la police de la CUM

■ St-Germain en désaccord
■ SOS Racisme en état de choc

GILLES ST-JEAN
L'arbitre chargé d'entendre le grief de la Fraternité des policiers de la Communauté urbaine de Montréal concernant le congédiement de l'agent Allan Gosset, à la suite d'erreurs dans l'arrestation qui devait conduire à la mort d'Anthony Griffin en novembre 1987, a ordonné à la CUM de réintégrer sans compensation salariale le policier qui a 17 ans de service.
Dans un jugement rendu public hier « sur l'affaire la plus difficile sur laquelle j'aie jamais eu à me prononcer », Me Jean-Pierre Lussier a pris en considération les erreurs techniques commises par M. Gosset dans l'arrestation d'Anthony Griffin, soupçonné de vol à ce moment-là. Mais il a conclu que le congédiement de l'agent par le comité de discipline et le directeur du temps, M. Roland Bourget, comportait une part d'injustice.
« Si je maintenais la décision du service, j'aurais le sentiment d'avaliser une sanction imposée uniquement pour les conséquences d'une faute, sans égard aux autres circonstances », écrit Me Lussier.
L'arbitre a pris en considération le fait que le coup de feu a été tiré « accidentellement et sans malice à la suite du maniement imprudent d'une arme à feu dans un moment de grande tension ».
« La sanction, écrit Me Lussier, doit néanmoins refléter la gravité des conséquences de la faute. »
C'est pourquoi il a ordonné la réintégration sans indemnité, M. Gosset, selon Me Lussier, a perdu



Prendre le mors aux dents dans le Vieux-Montréal
Exaspérée par les manoeuvres du cocher qui tentait de démêler ses guides, une jument s'est élancée hier après-midi dans la rue Saint-Sulpice, blessant légèrement ses quatre passagers, lorsque sa caleche a versé après s'être coincée entre deux automobiles. Excitées, deux autres juments sont parties au galop, rue Saint-Sacrement, frappant leurs caleches sur sept véhicules stationnés. Un citoyen aurait même menacé avec un marteau un touriste qui filmait la scène. La fierté à une ville!

C3 FESTIVAL DES FILMS DU MONDE
Le cinéaste Denys Arcand a déclaré ouvert le 13^e Festival des films du monde. Le jury est présidé cette année par l'actrice Leslie Caron.



S3 PETE ROSE
Le commissaire Bartlett Giamatti a banni à vie le gerant des Reds de Cincinnati. Dans un an, Pete Rose pourra demander à être réintégré.

Sommaire

Annonces classées	
Immobilier.....	B4 à B9
Marchandises.....	B9, C9
Emplois.....	C9 à C11
Automobiles.....	C11, C12
Propositions d'affaires.....	AB
Arts et spectacles	
Informations.....	C1 à C8
Horaires.....	C6 à C8
Bandes dessinées.....	B7
Décès.....	C13
Economie.....	A6 à A12
Editorial.....	B2
Etes-vous observateur? ..	B4
Feuilleton.....	B5
Horoscope.....	B6
Le monde.....	B10 à B12
Mots croisés.....	C11
« Mot mystère ».....	C10
Ouoi faire.....	C7, C8
Television.....	C1, C5
Tribune libre.....	B2
TABLOÏD SPORTS	
Mots croisés.....	10
Réjean Tremblay.....	4

Les BPC balancés en Cour

MARIE-CLAUDE LORTIE
BAIE-COMEAU
Le juge Paul Corriveau, de la Cour supérieure, devrait décider aujourd'hui si le capitaine du *Nadezha Obukhova*, quelques débardeurs et les dirigeants de la compagnie Dynamis-Envirotech seront poursuivis pour outrage au tribunal parce que les BPC ont été déchargés à Baie-Comeau alors qu'une injonction l'empêchait.
VOIR BPC EN A 2

Une équipe médicale de Toronto identifie le gène à l'origine de la fibrose kystique

RICHARD FORTIN
Les personnes souffrant de fibrose kystique ont enfin des raisons d'espérer.
L'identification du gène de cette maladie, annoncée hier simultanément à Toronto, Washington et Montréal, donne aux chercheurs un outil essentiel pour comprendre cette maladie des poumons et du système digestif.
La découverte est le fruit d'une étroite collaboration entre l'équipe du docteur Lap-Chee Tsui, de l'Hôpital pour enfants malades de Toronto, les membres du laboratoire du docteur Jack Riordan et le docteur Francis Collins, de l'Université du Michigan.
La fibrose kystique est caractérisée par des sécrétions visqueuses des glandes bronchiques qui bloquent les poumons et entraînent une insuffisance respiratoire et la mort. Quel-

que 2 500 personnes, en majorité des enfants, souffrent de cette maladie au Canada. Au Québec, 1 000 personnes sont atteintes. Un nouveau-né sur 2 000 est touché par cette maladie héréditaire. Leur espérance de vie est de 25 ans.
Selon le docteur André Lamarre, directeur de la clinique de fibrose kystique à l'hôpital Sainte-Justine, la découverte du gène est d'une importance comparable à la découverte de l'insuline il y a 50 ans.
« D'ici un an, a-t-il déclaré, nous devrions disposer d'un test de dépistage des porteurs du gène défectueux dans la population en général. Au point de vue épidémiologique, c'est capital. On estime que 350 000 Québécois sont porteurs. Sur le plan humain, on comprend qu'un jeune couple qui veut avoir des enfants soit anxieux de savoir s'il est à risque de transmettre la maladie. » Deux parents porteurs du gène ont 25 p. de risques de transmettre la fibrose kystique.
A plus long terme, la découverte permettra d'orienter la recherche vers une connaissance très fine des mécanismes de la maladie. A terme, cette nouvelle piste devrait mener à la mise au point de médicaments curatifs.
L'identification du gène ouvre la voie à un examen minutieux de sa fonction et du rôle joué par le produit du gène, la protéine, dans les cellules affectées par la fibrose kystique.
Les scientifiques espèrent trouver les éléments manquants des cellules atteintes et apprendre comment rectifier les dérèglements de base.
Il semble que la substance produite par le gène défectueux bloque l'entrée du chlorure à travers la paroi cellulaire. Cette anomalie serait à l'origine de nombreux symptômes de la fibrose kystique, dont les troubles sécrétoires des glandes pulmonaires qui peuvent entraî-

<p>DEPÔTS GARANTIS</p> <p>10^{3/4}% 1 AN INTERET ANNUEL</p> <p>10^{7/8}% 15 MOIS INTERET A L'ECHÉANCE</p> <p>10^{1/4}% 3 ANS INTERET ANNUEL</p>	<p>OFFRE SPÉCIALE</p> <p>1/8% de plus sur les dépôts garantis</p> <p>pour les personnes âgées de 60 ans et plus.</p>	<p>PRÊT HYPOTHÉCAIRE</p> <p>À partir de</p> <p>11^{3/4}%</p>	<p>BÉNÉFICES PLUS</p> <p>COMPTE ÉPARGNE-CHÈQUES</p> <p>Jusqu'à</p> <p>1113%</p> <p>100 000 \$ et plus</p>	<p>Laval: 682-3200 Pointe-Clair: 694-5670 Ville Mont-Royal: 341-1414 Outremont/Vincennes: 799-3285 Dorval/Laurier: 272-4777 MT/Université: 871-7200 MT/Place Ville-Marie: 861-8383 6955, boul. Gouin O.: 745-1515 Anjou: 355-4780 LaSalle: 366-0781 Brossard: 366-2500 St-Lambert: 466-6666</p>	<p>ENRICHISSEZ VOS PLACEMENTS!</p> <p>TAUX SUJETS À CONFIRMATION</p> <p>TRUST GENERAL</p>
--	---	---	--	---	---

À Baie-Comeau, c'est une nuit dont on se souviendra longtemps

MARIE-CLAUDE LORTIE
envoyée spéciale

La Presse À BAIE-COMEAU

Les gens de Baie-Comeau lui trouveront sûrement un nom à cette nuit du 23 au 24 août 1989, passée dans la brume à osciller entre la liesse et la tristesse, à chercher à comprendre si oui ou non les fameux BPC allaient débarquer.

Parce que des développements inattendus, ils y en a eu.

Le récit de cette longue nuit commence vers 19 h 30 mercredi soir, quand un millier de personnes environ se rassemblent au parc des Pionniers, au bord du fleuve. Là, les porte-parole de la coalition Solidarité environnement Manicouagan et même des chefs Montagnais de la région harranguent la foule: «Non, on ne sera pas la poubelle du Québec».

Vers 20 h 30, la foule part en marchant vers le quai où devait accoster le navire soviétique Nadezhda Obukhova transportant les fameux BPC refusés en Angleterre et destinés au lieu d'entreposage de Manic 2, 30 kilomètres au nord de Baie-Comeau.

Vers 21 h 30, quelques kilomètres plus loin, les marcheurs se heurtent à un cordon de policiers de la Sûreté du Québec bloquant l'accès au quai où devait avoir lieu le déchargement. Toujours moins nombreux mais de plus en plus déterminés, environ 200 citoyens s'installent à l'entrée du quai.

La police leur offrent d'aller s'installer sur un autre quai, plus près du bateau, mais ils refusent, craignant d'être ainsi cernés et incapables d'intervenir en cas de déchargement.

La brume est alors plus épaisse que jamais. Pas moyen de voir à cent mètres, encore moins ce qui se passe au bout du quai.

Vers 22 h 30, la porte-parole de la coalition, Mme Christiane Côté, fait savoir qu'une requête en injonction sera entendue jeudi matin par un juge de Baie-Comeau. La foule est en délire, mais on ne sait toujours pas si le bateau est arrivé.

L'injonction

Vers 11 h, la nouvelle de l'in-

jonction est confirmée quand un huissier arrive avec des papiers pour M. Martin Clermont, directeur de Dynamis-Envirotech, société chargée du transport des BPC.

Le moral vient de faire un autre bond chez les manifestants. Plusieurs décident de rentrer chez eux. Il en reste une quarantaine.

Mais une rumeur commence à courir: le bateau a accosté et on s'affaire à le décharger. Et le brouillard empêche toujours de voir quoi que ce soit.

Certains manifestants, en revanche, ont entendu des policiers parler entre eux par radio, d'autres sont allés en catimini dans les rochers voir de plus près. La rumeur se précise, le juge est appelé. Les témoins se rendent au Palais de justice. Il est environ 1 h jeudi matin et la brume laisse percer quelques lumières du bateau bel et bien amarré.

Environ deux heures plus tard, à la suite des témoignages entendus, le juge Paul Corriveau décide d'émettre sur le champ une injonction interlocutoire de 10 jours, interdisant notamment le déchargement des BPC. Il est maintenant 3 h environ. Les quelque trente manifestants encore debout sont très émus.

Leur joie est vite atténuée: le brouillard commence à se lever et il devient de plus en plus évident que le bateau est bel et bien en train d'être déchargé.

Defiant l'ordre de la cour, le navire vidé largue les amarres peu après 4 h. Le moral des troupes vient de prendre un sérieux coup.

«Il faudrait tous les tirer comme des lapins. Le premier ministre, la ministre, les gens des compagnies qui transportent tout ça», commente un citoyen de Baie-Comeau, M. Jean-Louis Michaud. Furieux.

D'autres sont plus sereins. «On va continuer, on peut juste réussir. Ça n'a pas de bon sens d'aller contre la justice comme ça. Un gouvernement qui défie ses propres lois...», confie Carl Barthe, spécialiste en énergie solaire.

Le soleil se lève d'ailleurs sur Baie-Comeau. C'est jeudi matin, un an et un jour après Saint-Basile. Il fait un temps radieux et, sur le quai, les conteneurs de BPC sont chargés sur des camions...

Deuxième cargaison de BPC à reprendre le chemin du Québec

JOYCE NAPIER

Un deuxième cargo soviétique, le Khudozhnik Pakhomov, transportant 13 conteneurs de BPC de Saint-Basile-le-Grand, mettait le cap sur le Canada hier après-midi sans avoir déchargé sa cargaison à Liverpool, en Grande-Bretagne.

Au même moment, la Cour supérieure du Québec était saisie d'une demande d'injonction visant à interdire le déchargement de la première cargaison de produits toxiques à Baie-Comeau.

Tout comme le premier navire soviétique, le Nadezhda Obukhova, le Khudozhnik Pakhomov, amarré à Liverpool, ne pouvait faire décharger sa marchandise, les débardeurs refusant d'effectuer cette tâche et les groupes écologistes s'y opposant vivement. C'est alors que la société Dynamis Envirotech, engagée par le gouvernement du Québec pour le débarquement de ses BPC, a décidé de demander à la Haute Cour britannique, par le biais d'une injonction, de forcer le Pakhomov à décharger les conteneurs à Liverpool.

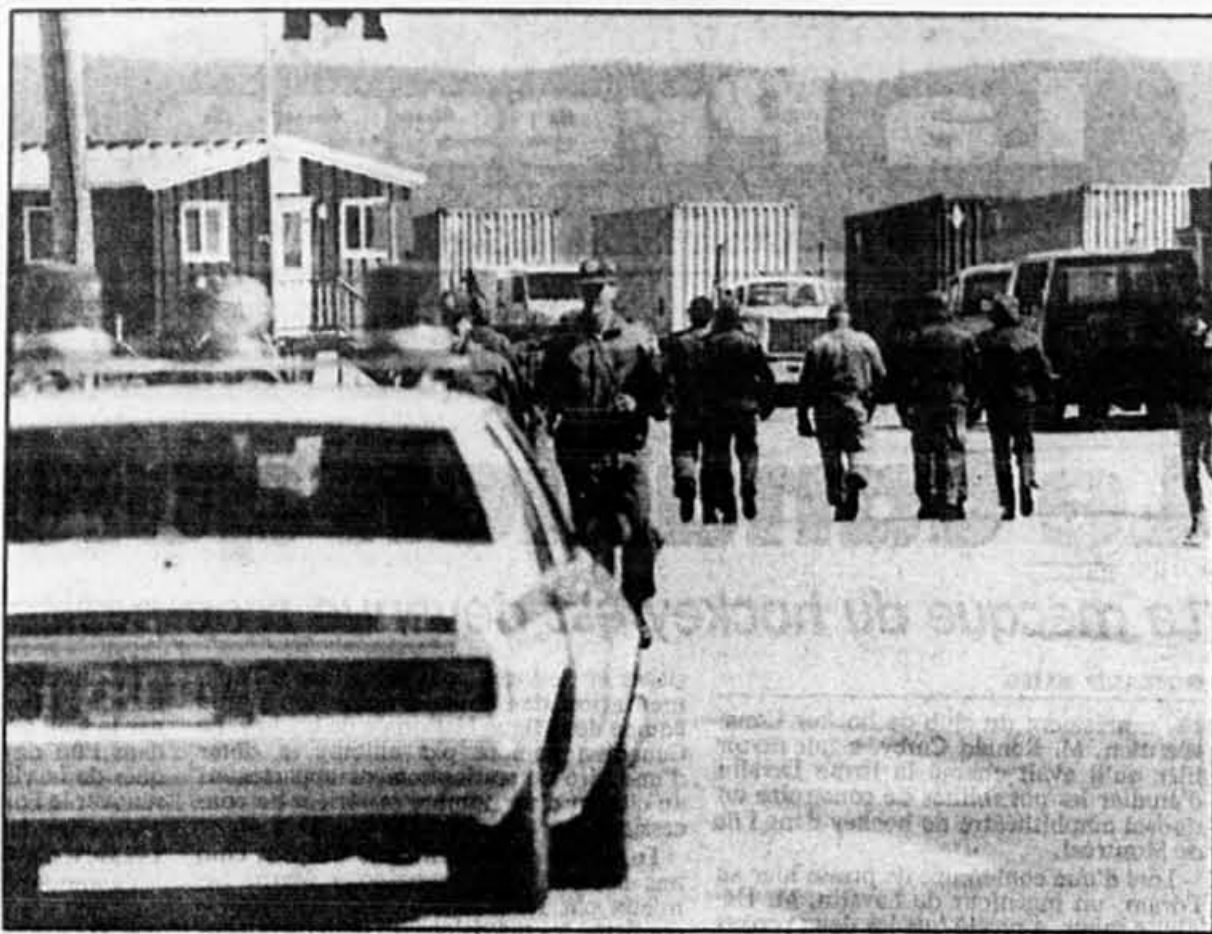
Pour se protéger contre d'éventuelles poursuites en dommages

pour bris de contrat que le gouvernement québécois pourrait entamer contre elle, la société Envirotech a fait saisir le navire par l'Amirauté. Envirotech a également réclamé des dommages de l'agent britannique des deux navires, la compagnie Anglo-Soviet Shipping. Pendant près de 12 heures donc, le navire a été bloqué en raison de cette saisie au port de Liverpool.

Après une courte audience à huis clos, le juge Edwin Jowitz a rejeté la demande d'injonction.

Au téléphone, hier, le vice-président de Morflot Freightliners, l'agent montréalais du propriétaire soviétique des navires, a expliqué que le Pakhomov n'avait qu'un choix: revenir à son point de départ. Et le navire a quitté le port de Liverpool hier à 15 h (heure locale). Il était parti de Montréal le 8 août.

Joseph A. Storozuk a expliqué que le navire a été libéré moyennant un cautionnement de \$1 million, soit la valeur des dommages réclamés par Envirotech, déboursés par Anglo-Soviet. Le fait d'avoir déboursé cet argent, a noté M. Storozuk, ne constitue pas un aveu de responsabilité de la compagnie.



Les conteneurs devront attendre encore quelques jours au port de Baie Comeau, a précisé le juge de ce district judiciaire de la Côte-Nord.

PHOTO PIERRE CÔTÉ, La Presse

SUITE DE LA UNE

FORUM

Le Canadien quitte le Forum

sentait de nombreuses difficultés et incertitudes.

«Nous savons par exemple que le Forum est construit sur l'ancien lit d'une rivière. Pour les travaux d'agrandissement, il n'y a pas d'espace pour un chantier. Il faudrait fermer les rues Maison-Neuve, Lambert-Closse et Atwater.»

«Comme les travaux dureraient environ 16 mois, le Canadien devrait disputer une saison complète dans un autre amphithéâtre.»

Cette dernière difficulté semble avoir secoué le président du Canadien. «Il est clair que le Forum ne répond plus à nos besoins. C'est avec un pincement au coeur que j'ai pris ma décision, après avoir fréquenté le Forum depuis 40 ans», a dit M. Corey.

«Le prochain édifice devra poursuivre la tradition d'excellence du Canadien. Il s'agira d'un amphithéâtre construit en fonction du hockey, exclusivement, et je veux qu'il nous fasse honneur en l'an 2000. Je veux qu'il soit le plus beau.»

Le Parc olympique...

Selon M. Arbour, la firme Lavalin étudie une vingtaine de sites sur l'île de Montréal. Il a mentionné que le Parc olympique présente le moins de problèmes.

Une rumeur veut que la Brasserie Molson, propriétaire du Canadien, rase les immeubles de la Brasserie O'Keefe, situés à l'angle des rues Notre-Dame et Peel, pour faire place à un nouvel édifice. Ces deux brasseries ont récemment fusionné.

D'autres sources font état du vieux Maurice-Richard, rue Viau, dans l'est de Montréal, sur les terrains du Parc olympique, qui offrirait le meilleur site de rechange pour le Forum. Il suffirait de raser l'édifice et d'aménager un couloir d'accès au métro.

En revanche, la propriété de la Brasserie O'Keefe ne compte pas de bouche de métro à proximité. La station la plus proche reste celle de la rue Peel.

Dans l'ouest de l'île, le métro se trouve à proximité de l'hippodrome de Blue Bonnets mais la propriété de M. Robert Campeau coûterait les yeux de la tête, estimant par ailleurs les intéressés.

M. Arbour a ajouté que l'une des exigences principales de la direction du Canadien concerne l'ambiance particulière du Forum, où tous les sièges sont à moins de 200 pieds de la patinoire, ce qui en fait l'un des arènes les plus appréciés de tout le hockey international.

«Contrairement à la grande majorité des arènes neufs, la prochaine construction sera destinée au hockey seulement. Il est encore possible de travailler avec presque le même angle que ceux des sièges rouges, blancs et bleus du Forum actuel. Le spectateur ne verra pas la différence. Les sièges les plus élevés et ceux des coins, par contre, ne pourront être disposés de la même façon», a-t-il confié.

On s'attend à ce que la firme Lavalin présente le résultat de sa prochaine étude dans environ trois mois.

Quant au sort réservé au vénérable édifice de la rue Atwater, M. Corey a été vague: «Je ne peux rien vous dire sur le sujet avant de savoir s'il est possible de construire ailleurs. Il est par contre certain que nous achèterons le Forum. Nous avons pris une option d'achat lorsque la firme Brascan en a fait l'acquisition il y a dix ans.»

M. Corey a déclaré que le terrain sur lequel est construit le Forum vaut entre \$35 et \$40 millions. □

GOSSET

Un arbitre ordonne la réintégration de Gosset dans la police de la CUM

environ \$70 000 en salaire. En vertu du jugement, il doit reprendre ses fonctions dans dix jours.

Bien que cela ne soit pas de sa juridiction, l'estimerait préférable que le policier ne soit pas affecté à des tâches nécessitant la possession d'une arme à feu pendant un certain temps, à cause des séquelles laissées par les événements du 11 novembre 1987.

Le directeur du SPCUM, M. Alain St-Germain, a exprimé son désaccord avec la décision dans une conférence de presse, se disant aussi déçu. Le service de police diffère d'opinion en ce qui a trait au maniement de l'arme et à la gravité de la faute de M. Gosset.

«J'ai demandé à nos avocats de se prononcer sur un éventuel appel en Cour supérieure d'ici dix jours», a souligné M. St-Germain.

M. St-Germain, directeur des opérations au moment du congédiement de M. Gosset il y a plus d'un an, s'est dit solidaire de la décision de son prédécesseur.

S'il le doit, le SPCUM reprendra Allan Gosset, a dit M. St-Germain; on évaluera alors dans quelles circonstances il reprendra du service.

Le responsable des relations de travail au SPCUM, M. François Landry, estime que «l'interprétation déraisonnable» des faits soumis à l'arbitre peut constituer un motif d'appel.

Pour sa part, le responsable du comité SOS Racisme, M. Alain Jean-Bart, a déclaré au cours d'une conférence de presse imprévue que la décision de l'arbitre avait suscité «une déception et un choc généralisés» chez les gens des communautés culturelles à qui il en avait fait part en fin d'après-midi.

«M. St-Germain doit prendre ses responsabilités. J'espère qu'il n'enverra pas un mauvais signal aux gens des communautés en leur faisant savoir qu'un policier peut faire n'importe quoi sans égard aux conséquences et être réintégré», a-t-il dit.

Interrogé sur d'éventuelles réactions des communautés, M. Jean-Bart s'est dit assuré qu'elles ne seraient pas violentes.

«Jusqu'à maintenant, j'ai confiance en M. St-Germain», a-t-il conclu.

Pour sa part, la Fraternité des policiers s'est dite satisfaite.

«Allan Gosset et nous avons toujours eu confiance en la Justice. Dans ce cas-là, justice a été rendue hors du climat d'émotivité dans lequel l'affaire avait commencé», a déclaré le président de la FPCUM, M. Yves Prud'homme.

Il croit que les gens des minorités sont aussi respectueux des lois et des tribunaux que les policiers et ne voit pas pourquoi ils n'accepteraient pas les conclusions de l'arbitre.

Selon M. Prud'homme, qui dit avoir parlé brièvement à Allan Gosset, hier, l'intéressé s'est dit lui aussi satisfait que justice ait été rendue.

«Lui aussi a toujours eu confiance au système judiciaire», a dit le président de la fraternité.

La mort d'Anthony Griffin, un Noir de 19 ans, a suscité un tollé chez les minorités et entraîné la création d'une commission d'enquête sur les relations entre la police et les communautés, relations devenues tendues à la suite de cette affaire.

Anthony Griffin n'avait pas été fouillé et on ne lui avait pas passé les menottes, le matin du 11 novembre 1987. Il a fait mine de fuir, rendu dans la cour du poste 15 à Notre-Dame-de-Grâce. L'agent Gosset a alors sorti son revolver et le coup est parti, touchant mortellement Anthony Griffin à la tête. Le policier a été acquitté d'homicide involontaire lors d'un procès.

Héroïnomanie arrêté pour une série de vols

Un homme âgé de 30 ans comparaitra aujourd'hui en Cour du Québec relativement à une série de vols à main armée commis dans des banques et des commerces de l'ouest de la ville, afin présumément de payer son importante consommation d'héroïne.

Le suspect, Glenn Saunders, domicilié à Dollard-des-Ormeaux, a été arrêté hier après-midi par des enquêteurs de la section des vols qualifiés de la police de la CUM, à bord d'une voiture, près du 3 500, boulevard des Sources.

L'enquête avait été confiée aux sergents-détectives Paul Asselin, Claude Larivière et Fernand Villeneuve.

Entre le 27 juillet et avant-hier, le suspect aurait volé neuf banques et au moins quatre commerces, se servant d'un revolver de plastique pour intimider les caissières.

L'homme aurait expliqué aux policiers qu'il prenait pour \$1 000 d'héroïne chaque jour. Il était connu de la police.

BPC

Les BPC balancés en Cour

Entre temps, les BPC devront rester là où ils sont, a précisé le juge de ce district judiciaire de la Côte-Nord.

Les conteneurs déchargés dans la brume durant la nuit de mercredi à jeudi devraient donc rester sur les semi-remorques, où ils ont été empilés, sur le quai de Baie-Comeau.

L'injonction a été signée en catastrophe à 3 h hier matin. Se basant sur plusieurs témoignages, le juge a trouvé que «de concert avec les forces policières», les intimés «profitaient de l'obscurité et de la nuit» pour accomplir ce qu'on voulait stopper.

L'injonction interlocutoire provisoire, signifiée à 4 h 01 au capitaine du cargo soviétique, interdisait le déchargement des BPC de Saint-Basile-le-Grand refusés à Liverpool, ainsi que leur transport à Manic 2. On y demandait aussi de rembarquer les BPC qui auraient été déchargés avant la signification de l'injonction.

Le navire, arrivé avant 23 h mercredi, a cependant été déchargé par une dizaine de débardeurs indépendants embauchés par la compagnie Tessier, Ltée de Baie-Comeau, a-t-on confirmé à la compagnie.

Peu après 4 h hier, le navire a largué les amarres. Il a été vu hier après-midi ancré au large de Rimouski. Si le juge décide qu'il y a un outrage au tribunal, le capitaine, N. A. Balakov, devra, selon toute logique, revenir sur terre pour passer devant le tribunal.

«C'est une requête qui vise les personnes, pas la saisie du bateau. Qui les somme de venir expliquer devant les tribunaux pourquoi la cargaison a été déchargée malgré l'injonction», a dit Me Shirley Kennedy, avocate de la coalition Solidarité environnement Manicouagan, qui a entamé les procédures.

Si les poursuites pour outrage sont signifiées et que les intimés sont reconnus coupables, ils pourraient être passibles d'une amende allant jusqu'à \$5 000 ou un an de prison, ou les deux, a précisé l'avocate.

Dans un communiqué émis hier en soirée, Morlines, Morflot Freightliners Ltd, a tenu à préciser que Nadezhda Obukhova n'avait pas quitté Baie-Comeau avec l'intention de défier l'ordonnance de la Cour, précisant que Baltic Shipping, propriétaire du navire, était particulièrement préoccupé par les allégations qui ont circulé à cet effet.

La coalition, formée de 23 associations, représente les citoyens de Baie-Comeau s'opposant à la venue des BPC de Saint-Basile à Manic 2, comme l'a annoncé le ministre de l'Environnement, Mme Lise Bacon, il y a deux semaines. Des membres de cette coalition occupent l'entrée du quai où sont demeurés les BPC, depuis mercredi soir.

Le juge a aussi rencontré hier les avocats de plusieurs parties impliquées dans ce dossier: Dynamis, Hydro-Québec, la coal-

tion, le port de Baie-Comeau et le gouvernement du Québec. Ensemble ils ont décidé que la demande d'injonction permanente serait débattue lundi.

Le juge a demandé que la cause soit entendue rapidement pour ne pas amorcez une «saga judiciaire». Le juge Marcel Simard l'entendra.

En outre, les avocats du gouvernement et de Dynamis-Envirotech, Mes Rochette et Trudeau, ont demandé que les BPC soient démenagés à Manic 2 d'ici lundi.

«Parce qu'il s'agit de produits dangereux qui doivent être en sécurité», a argué Me Rochette. «Parce qu'il y a déjà des BPC à Manic 2 et qu'un petit peu de BPC de plus, ça ne fera pas une grosse différence», a ajouté l'avocat de Dynamis-Envirotech.

Le juge a cependant refusé leur requête et leur a demandé de comprendre et d'accepter cette décision, «par respect pour le tribunal».

Entre temps, la coalition demande aux citoyens de continuer à faire le guet sur le quai, afin d'être témoins de toute activité. La porte-parole de la coalition compte avoir au moins dix personnes sur place à toute heure du jour.

Hier soir, les policiers aussi maintenaient encore la garde pour empêcher l'accès au bout du quai de déchargement, où sont les BPC. Ils ont même empêché le juge d'aller en voiture au quai voir son bateau à voile et les conteneurs de BPC, a précisé le magistrat, en Cour, demandant ainsi publiquement aux forces constabulaires de lui expliquer leur façon de procéder.

En ville, la population de Baie-Comeau, elle, regarde la situation d'un air perplexe et ne sait trop que penser. «Veux-tu bien me dire qu'est-ce qu'il va arriver avec ces maudits BPC?» a demandé un passant, tout haut.

«Je suis amer, déçu, très fâché, mais aussi déterminé», a quant à lui commenté M. Claude Gagnon, qui a passé la nuit au quai. □

FIBROSE

Une équipe de Toronto identifie le gène de la fibrose kystique

ner la mort. La compréhension de ce phénomène permettra peut-être de contrecarrer les effets de cette protéine et de rétablir l'équilibre à l'intérieur des cellules.

Pour le docteur Claude Roy, président sortant du comité scientifique de la Fondation canadienne de la fibrose kystique, cette percée représente «le début de la fin pour les personnes atteintes. La bataille n'est pas gagnée, a-t-il affirmé, mais nous avons fait un grand pas».

Selon le docteur Ronald Worton, chef-généralien à l'Hôpital pour enfants de Toronto, l'identification du gène de la fibrose kystique «est une des plus grandes découvertes de la génétique humaine». □

Où donner son sang

■ Aujourd'hui, la Croix-Rouge tient des collectes aux endroits suivants:

- à Montréal: Centre permanent de la Croix-Rouge, 3131 est, rue Sherbrooke, de 9 h à 19 h;
- à Montréal: La Promenade Masson en collaboration avec le Club Optimiste Rosemont, Police-Jeunesse 51, sous-sol de l'église Saint-Esprit, 2851, rue Masson, de 10 h à 20 h 30;
- à Sherbrooke: collecte des pompiers de Sherbrooke en collaboration avec l'Association des marchands du Carrefour de l'Estrie, Carrefour de l'Estrie, 3050, rue Portland, de 11 h à 20 h.

La Quotidienne à trois chiffres 168
Tirage d'hier à quatre chiffres 2153



34-5-01 Vendredi 25 août 1989

LA MÉTÉO

Québec			États-Unis						
Min.	Max.	Aujourd'hui	Min.	Max.	Min.	Max.			
Abitibi	1	16	Gén. ensoleil.	Boston	11	19	N.-Orléans	25	33
Outaouais	7	20	Gén. ensoleil.	Buffalo	19	22	Pittsburgh	21	29
Laurentides	5	18	Gén. ensoleil.	Chicago	20	22	S. Francisco	14	21
Cantons de l'Est	5	19	Gén. ensoleil.	Miami	26	32	Washington	24	34
Mauricie	5	19	Gén. ensoleil.	New York	23	32	Dallas	23	38
Québec	5	19	Gén. ensoleil.						
Lac-Saint-Jean	4	17	Fris. nuag.						
Rimouski	5	18	Ciel variable						
Gaspésie	5	15	Nuag., vent.						
Baie-Comeau	4	14	Nuag., vent.						
Sept-Îles	4	13	Nuag., vent.						
Canada			les capitales						
Min.	Max.	Aujourd'hui	Min.	Max.	Min.	Max.			
Victoria	8	20		Amsterdam	11	19	Madrid	21	36
Edmonton	9	19		Athènes	25	36	Moscou	7	15
Regina	15	35		Acapulco	26	33	Mexico	13	24
Winnipeg	15	30		Berlin	11	19	Oslo	9	19
Toronto	20	23		Bruxelles	11	29	Paris	9	27
Fredericton	13	21		Buenos Aires	8	15	Rome	18	35
Halifax	15	21		Copenhague	6	15	Seoul	21	30
Charlottetown	15	21		Göteborg	14	28	Stockholm	15	19
Saint-Jean	14	20		Hong Kong	26	29	Tokyo	25	32
				Le Caire	23	35	Trinidad	30	34
				Lisbonne	18	28	Vienne	17	27
				Londres	17	21			

Vendredi, 25 août 1989

STRSM le conseil de médiation devra soumettre son rapport dans dix jours

PIERRE BELLEMARE

■ La STRSM et le syndicat des employés d'entretien ont accepté, hier soir, la mise sur pied d'un conseil de médiation dont le rapport devant être complété dans une dizaine de jours ne liera pas toutefois pas les parties, en conflit depuis le 28 avril.

Les trois personnes du conseil de médiation accréditées comme arbitres au ministère du Travail sont Pierre N. Dufresne, ancien sous-ministre du Travail, Yvan Blain, et Jean-Pierre Tremblay.

« Ces gens sont reconnus pour leur compétence et ils jouissent d'une grande crédibilité dans le domaine des relations de travail », a dit le ministre du Travail, M. Yves Séguin.

La semaine dernière, le titulaire du Travail avait suggéré aux deux parties de former un conseil de médiation composé d'un représentant du ministère, d'un porte-parole patronal et d'un représentant du syndicat. Cette proposition signifiait également qu'un tel conseil rendrait une décision exécutoire, liant les deux parties.

La nouvelle formule propose donc un conseil qui n'a pas les pouvoirs d'un arbitre mais

plutôt ceux d'un conciliateur. De plus, l'une ou l'autre des parties pourra rejeter le rapport qui en découlera, peu après la Fête du Travail.

Le président du conseil d'administration de la STRSM, M. Hugues Aubertin, maire de Boucherville, visiblement impatient, au sortir du cabinet du ministre du Travail, a simplement laissé tomber: « On avait déjà accepté la première proposition du ministre la semaine dernière. Nous acceptons la nouvelle formule mise de l'avant. »

Quant à M. Gerald Larose, président de la CSN, il a plus ou moins confiance aux résultats que pourra donner la création du conseil de médiation, en précisant que « c'est un risque à prendre afin de débloquent l'impasse à la STRSM. »

En outre, le leader syndical a signalé que le conseil se fourvoierait s'il s'avisait de remettre en cause la semaine de 32 heures échelonnée sur quatre jours. La semaine de quatre jours est considérée comme étant acquise par la partie syndicale, tandis que le maire Aubertin a répété, hier soir: « Il est impensable d'accorder cela aux 200 employés d'entretien sans récupérer les droits de gréance. »

Un incident a marqué le début de la jour-

née hier au garage de la STRSM de Saint-Hubert. Huit employés d'entretien ont été invités par les policiers à retourner chez eux.

Un contremaître les avait affectés à des tâches qui, selon le président du syndicat, n'étaient pas comprises dans la liste des services essentiels que les grévistes doivent assumer depuis la fin d'avril.

« Il est inadmissible que l'employeur oblige nos travailleurs à défier le conseil des services essentiels », soutient M. Leduc, ajoutant que « parce que ces employés qu'on voulait notamment affecter au nettoyage des pièces d'équipement ont refusé d'obéir aux ordres de leur contremaître, on les a forcés à quitter leur lieu de travail. »

Enfin, en réponse à Jacques Parizeau qui a ridiculisé le ministre du Travail en disant de lui qu'il s'était « autopulvérisé » en s'engageant à instaurer l'arbitrage obligatoire dans les services publics, le ministre du Travail retorque que le leader péquiste a la mémoire courte.

M. Séguin rappelle qu'en décembre 1982 M. Parizeau avait songé à une « formule relativement automatique pour éviter de trois ans en trois ans les affrontements que nous avons toujours connus (dans la fonction publique). »



Un ouvrier se tue en tombant du pont Jacques-Cartier

■ Un ouvrier âgé de 22 ans est mort, hier après-midi, en tombant au travers d'une toile retenue du sable, sous le pont Jacques-Cartier, à la hauteur du boulevard René-Lévesque à Montréal.

La victime de cet accident de travail est Andrew Ledoux, originaire d'Alberta. Le jeune homme travaillait avec ses deux frères au nettoyage au jet

de sable du dessous du pont. Les trois hommes étaient descendus dans la toile afin d'y ramasser du sable. Vers 14h35 la toile s'est déchirée sous la victime. Ses frères étaient retenus par des harnais de sécurité et n'ont pas été blessés.

Le détachement Cartier-Champlain de la Sûreté du Québec et la Commission de la santé et de la sécurité du travail ont institué des enquêtes.



Gérard Paquette, accompagné de sa femme Diane, a mis sa vie en péril pour maîtriser Martin Clermont, accusé à Longueuil de vol qualifié et de tentative de meurtre. PHOTO ROBERT NADON, La Presse

Gérard Paquette a eu sa leçon

Courir après un fuyard, jamais plus!

PIERRE BELLEMARE

■ Lorsque Martin Clermont, 19 ans, a comparu hier au Palais de Justice de Longueuil, la victime qu'il a poignardé la veille, lors d'un présumé vol qualifié, se trouvait à quelques centaines de mètres de là... sur un lit d'hôpital au centre hospitalier Pierre-Boucher.

Gérard Paquette, un cordonnier de 40 ans, a été particulièrement chanceux de s'en tirer à si bon compte. La lame du canif utilisé par Clermont aurait pu l'atteindre dans la région du coeur, si elle n'avait pas été déviée par les côtes.

Lorsque j'ai pris le jeune cambrioleur en chasse — mercredi soir, boulevard Curé-Poirier à Longueuil — j'ai agi par instinct. Je l'ai rapidement maîtrisé et il m'a dit qu'il était en train de capoter. J'ai ensuite lâché mon emprise et, soudainement, il s'est retourné pour me planter son canif dans la poitrine», racontait hier à La Presse le cordonnier Paquette, peu avant de recevoir son congé de l'hôpital.

« Je n'aurais pas peur de le revoir aujourd'hui. J'offrirais même de lui serrer la main. Je suis convaincu qu'il regrette son geste et je saurais lui pardonner. Mais jamais plus je ne m'embarquerais

dans une histoire semblable », ajoute M. Paquette, accompagné de son épouse Diane qui, dans la nuit de mercredi à jeudi, a passé des moments inquiétants chez elle, avec sa fille Stéphanie, six ans.

Après l'agression, M. Paquette a été transporté d'urgence à l'hôpital Pierre-Boucher. Il était accompagné de son garçon de 14 ans, Steve, effrayé à la vue du sang qui coulait sur le ventre de son père. « C'est impossible qu'une telle chose se soit arrivée », chuchotait-il à son père, pendant que le médecin Gabriel Didominicantonio soignait la plaie de la victime.

Vol qualifié
M. Paquette regardait paisiblement le téléviseur chez lui, dans la soirée mercredi. Puis il sort sur le balcon et, de l'appartement situé plus bas, il a entendu des bruits étranges et des cris d'enfants.

Presque au même moment, il entend frapper à sa porte. Il ouvre. Il n'y a personne. Il s'avance dans le corridor de l'immeuble à logements qu'il habite et voit un homme s'enfuir avec un système vidéo sous le bras.

« Mon premier réflexe a été de courir à ses trousses. En peu de temps, je l'ai attrapé par les bras pour le maîtriser. Le jeune (Cler-

mont), tâché de sang, paniqué et m'explique que ce vidéo lui appartient. Que le gars chez qui il venait d'aller le chercher ne l'avait pas payé. C'est du moins ce que j'ai cru comprendre », se rappelle M. Paquette.

C'est peu après qu'il découvre que le jeune fuyard possède un couteau.

« Si je suis intervenu, c'est surtout à cause des cris que venaient de lancer les deux enfants du couple, victime du vol », poursuit M. Paquette.

Finalement, un examen complet du chirurgien François Letelier révèle que la blessure ne laissera aucune trace, au grand soulagement d'ailleurs de Mme Paquette qui n'a pu s'empêcher hier de chicaner son mari.

« La première réaction qu'elle a eue, en me voyant à l'hôpital, a été de me réprimander », a précisé en riant le patient.

Quant au jeune Clermont, il retourne au Palais de Justice aujourd'hui pour réclamer sa libération conditionnelle, en attendant qu'on fixe la date de son enquête préliminaire.

En plus d'une accusation de vol qualifié, il se défendra contre une accusation de tentative de meurtre.

Entre-temps, le détective Yvan Lauzier, de la police de Longueuil, poursuit son enquête.

Le jeune Charbonneau peut rentrer à l'école

CAROLINE MONTPETIT

■ Rouxel Charbonneau, un garçon de 12 ans non vacciné contre la rougeole, pourra quand même aller à l'école Sainte-Thérèse de l'Enfant-Jésus en septembre.

C'est ce que vient de décider l'avocat de la Commission scolaire de Saint-Jérôme, Me André Rochon.

« Le dernier cas de rougeole déclaré à l'école remonte au 20 juin. Les mesures à suivre en cas d'épidémie ne s'appliquent donc plus, explique le directeur de l'école, Claude Jété. Si d'autres cas se déclarent en septembre, il faudra en aviser. »

Au mois de juin dernier, Rouxel a été renvoyé de l'école parce que sa famille refusait de le faire vacciner contre la rougeole. En période d'épidémie, le département de santé communautaire de l'Hôtel-Dieu de Saint-Jérôme exige que les enfants non vaccinés soient exclus de l'école pendant quatorze jours après la disparition du dernier cas de rougeole. Mais ce n'est pas assez pour convaincre une famille particulièrement sensible aux allergies.

« Dans ma famille, nous avons eu des expériences malheureuses avec les vaccins, explique Louis Charbonneau, le père de Rouxel. Ma soeur a failli mourir à la suite d'un vaccin, et moi, chaque fois que j'en ai eu, j'ai dû être alité pendant plusieurs jours. »

M. Charbonneau a six enfants dont aucun n'est vacciné contre la rougeole. Il estime que la plupart des enfants d'âge scolaire sont vaccinés, et que ni Rouxel ni ses frères et soeurs ne représentent une menace en côtoyant leurs camarades.

Quelques semaines avant la rentrée, on ne savait toujours pas si Rouxel serait admis à l'école Sainte-Thérèse de l'Enfant-Jésus en septembre. La famille Charbonneau a présenté une requête en jonction à la Cour Supérieure du Palais de Justice de Saint-Jérôme. Cette requête devait être entendue hier, mais l'audition a été remise.



Les billets du spectacle des Stones se sont vendus le temps d'un éclair. PHOTO ROBERT NADON, La Presse

« Poussez pas, il y en a pour tout le monde »

CAROLINE MONTPETIT

■ De loin, ça n'a l'air de rien. Une foule compacte, tissée serrée dans l'étroit couloir réservé aux fans des Rolling Stones devant le stade du Parc Olympique, où les billets du spectacle du 14 décembre étaient mis en vente hier matin.

Une grosse marée d'au moins deux mille personnes qui s'agitent ou languissent selon ce que lui crache le porte-voix des gardiens de sécurité.

« Dans dix minutes, les billets vont être mis en vente, dans dix minutes... Poussez pas, poussez pas, tout le monde va passer. »

De près, c'est autre chose. Des étudiantes modèles, le corps tendu et coincé contre les poitrines engageantes de leurs aînés-prêtres des années soixante. Le chandail psychédélique et le jeans rapiécé comme on en voit plus depuis longtemps dans les rues de Montréal.

« Moi, j'avais dix ans quand j'ai entendu les Stones pour la première fois. C'était les parents de mes amis qui écoutaient ça dans le salon. Depuis, ils sont passés de mode mais moi je les écoute encore », confie Nancy Aubin, 19 ans.

Les places des Stones se sont vendues le temps d'un éclair. 60 000 billets dans 33 comptoirs

Ticketron au cours de la journée d'hier seulement. Il y a 68 000 places en tout dans le stade. Donald K. Donald affirme que c'est la vente la plus spectaculaire qu'il ait connue depuis Michael Jackson.

Et pour cause... John et Bonnie ont les cheveux gris. Sages et silencieux comme des jeunes mariés dans la foule bigarrée, ils récupèrent de vieux rêves avant qu'ils ne s'éteignent.

Ceux-là les yeux clairs et romantiques, ils viennent solennellement déposer des fleurs au temps de l'idole qui les a tenu en haleine pendant plus de vingt ans.

« Moi, j'ai 36 ans pis mon chanteur préféré c'est Joe Cocker. Mais je fais la file juste parce que Mick Jagger est une bête de scène », explique quant à Gérard Pelletier, journaliste barbu, le sourire aux lèvres. « Pis c'est peut-être ma dernière chance. »

Le reste des fans, rock and roll oblige, ont les yeux vitreux et les traits tirés par les effluves de drogue qui flottent encore dans l'air, et par les nuits de camping sans sommeil aux portes du stade. Mais le tout se déroule dans la camaraderie rescapée du règne de la musique, de l'amour et de la paix.

Un petit Woodstock, tout petit, dans la grisaille de la vie quotidienne.

Parc Jeanne-Mance : injonction prolongée

LISA BINSSE

■ Le juge Orville Frénette, de la Cour supérieure, a prolongé hier l'injonction provisoire qui empêche la Ville de Montréal de poursuivre ses travaux d'aménagement d'un terrain de soccer au parc Jeanne-Mance jusqu'à ce que le juge Frénette rende son jugement sur la demande d'une injonction permanente.

Le juge Frénette, après avoir entendu les arguments présentés par les avocats des deux parties a pris le tout en délibéré, en promettant de rendre jugement dans les plus brefs délais.

Me Dominique Neuman, l'avo-

cat qui représente deux citoyens de la rue Esplanade, Mme Bratrice MacGuire et M. Jean-Guy Trinque, a fait valoir hier que le parc Jeanne-Mance fait partie du territoire du parc du mont Royal qui, depuis 1987, fait partie du « site du patrimoine du Mont-Royal », établi par la Ville de Montréal et protégé par la Loi sur les biens culturels.

Selon Me Neuman, qui citait un affidavit signé par l'architecte Jean-Claude Marsan, doyen de la faculté d'aménagement de l'Université de Montréal, le site du patrimoine comprend le parc du mont Royal, le parc Jeanne-Mance et les résidences qui longent le parc. Ce site constitue un territoire protégé et aucune modification

ne peut y être apportée sans autorisation législative.

La Ville, a-t-il dit, doit conserver et maintenir à perpétuité tout le territoire du parc comme parc public.

Pour sa part, l'avocat de la Ville, Me Philippe Berthelet, s'est dit en désaccord avec les prétentions de Me Neuman. Il soutient que la Loi des biens culturels ne s'applique pas et que la Ville, de par ses propres règlements, est en droit d'améliorer le terrain de soccer en le recouvrant de gazon synthétique.

De plus, le fait de réserver ce terrain au soccer et au football n'enfreint pas le caractère public du parc Jeanne-Mance. Le fait de

le clôturer ne diminue pas l'accès au terrain, qui demeure ouvert à tous ceux qui en font la demande. La clôture est nécessaire pour la protection du public et des joueurs.

L'injonction provisoire, accordée le 11 août et qui ordonnait à la Ville de cesser tous les travaux relatifs à l'installation d'une clôture de 2,10 mètres autour du terrain avait déjà été prolongée de trois jours plus tôt cette semaine par le juge Louis Tannenbaum, de la Cour supérieure.

Le juge Tannenbaum, lors de cette prolongation, a permis à la Ville de Montréal d'ériger une clôture temporaire afin de protéger l'emplacement.

L'EXPO QUI COGNE!

CINÉPLEX Océan

Office national du film du Canada

CITÉS-CINÉS

JUSQU'AU 15 OCTOBRE

PALAIS DE LA CIVILISATION

ILE-NOTRE-DAME

ILE-SAINTE-HELENE

Des citoyens de NDG ne veulent pas d'un HLM dans leur quartier

FLORIAN BERNARD

Plusieurs citoyens de Notre-Dame-de-Grâce, membres de l'Association Monkland, ont entrepris une lutte à finir contre un projet municipal de construction d'un immeuble pour familles à revenus modestes, dans leur quartier.

Cet immeuble doit être construit sur un terrain appartenant à la ville de Montréal, rue Westhill, dans un secteur essentiellement résidentiel où s'élèvent plusieurs résidences de qualité. Cependant, les citoyens du voisinage refusent catégoriquement qu'un HLM soit construit à proximité de leurs propriétés. Ils y voient une menace à leur tranquillité, à leur environnement et à l'évaluation de leurs maisons.

Mme Madeleine Benoit, de la rue Westhill, porte-parole de l'Association Monkland, a résumé les arguments de ses concitoyens en des termes non équivoques: «Nous nous sommes installés ici, il y a plusieurs années, parce qu'on

nous avait promis un milieu paisible. Il est évident que la construction d'un HLM va contribuer à augmenter considérablement la circulation et le bruit».

Mme Benoit reconnaît toutefois que la cause que défend l'Association Monkland risque d'être impopulaire et de soulever certaines accusations de discrimination. «Nous reconnaissons que les gens à revenus modestes ont droit à un logis confortable, mais pourquoi construire un HLM dans un quartier dont la vocation est bien arrêtée? Il y a d'autres terrains disponibles un peu partout dans la ville de Montréal, et même dans Notre-Dame-de-Grâce.»

La question sera soulevée, lundi prochain, lors d'une assemblée du conseil d'arrondissement convoquée par Montréal à la Maison de la culture de la rue Côte-des-Neiges. Selon Mme Benoit, les résidents de la rue Westhill et les membres de l'Association Monkland viendront, en grand nombre, s'opposer au projet du HLM.

Les grands édifices de Montréal devront bientôt être munis de gicleurs

FLORIAN BERNARD

L'administration municipale de Montréal a confirmé, hier, qu'un projet de règlement rendant obligatoire l'installation de gicleurs dans tous les immeubles de plus de 7 étages, anciens comme nouveaux, sera présenté lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Hier, la Commission permanente du développement communautaire a reçu les mémoires de tous ceux qui souhaitent faire connaître leur opinion avant que le règlement soit déposé en première lecture. Déjà, avant même la séance de la commission, plusieurs organismes, dont l'Association des chefs de pompier du Canada et le Service de prévention des incendies de Montréal, avaient émis un plaidoyer vigoureux en faveur d'un tel règlement.

Un porte-parole de l'administration a déclaré, hier, que le règlement aura toute la sévérité nécessaire pour que tous les édifices de plus de 75 pieds de hauteur, autant privés que publics, soient dotés de gicleurs. Des amendes pouvant atteindre \$300 par journée d'infraction sont prévues au règlement.

Ce règlement comblera un vide juridique laissé par le Code de la construction qui stipulait que seuls les nouveaux immeubles d'une hauteur de 7 étages étaient assujettis à l'installation obligatoire de gicleurs.

Les propriétaires d'édifices construits avant 1976 profiteront toutefois d'un délai, qui n'est pas encore déterminé, pour procéder à l'installation des gicleurs.

Anjou adopte un budget de \$45,5 millions

FLORIAN BERNARD

L'administration municipale d'Anjou a déjà adopté son budget pour le prochain exercice. Les dépenses dépasseront de \$3,7 millions celles du dernier exercice. Le budget global s'élève à \$45,5 millions.

Ce budget prévoit des revenus additionnels importants, notamment un montant de \$824 500 versé par la commission scolaire Jérôme Le Royer à la suite du règlement d'un vieux litige immobilier, de même qu'un surplus de l'ordre de \$300 000 provenant du dernier exercice.

Ces revenus additionnels permettront au maire Richard Quirion de réaliser plusieurs projets de travaux publics, notamment aux parcs Peterborough, Saint-Conrad et Spalding. De plus, un montant de \$50 000 a été dégagé afin de réaliser une étude touchant l'avenir du vaste terrain de Petro-Canada.

Par ailleurs, le conseil a adopté, lors de sa dernière séance, une nouvelle procédure concernant les autorisations d'achats. Désormais, le trésorier ne pourra plus autoriser les paiements sans obtenir, au préalable, l'accord du conseil, au moyen d'une résolution. «Sous l'ancienne administration, a dit M. Quirion, le trésorier procédait au paiement des comptes avant que le conseil n'en soit saisi».

Désormais, les conseillers recevront à l'avance, en prévision de chaque séance, une liste des achats contenant le détail des dépenses qui auront à être approuvées avant que le paiement soit fait.

Un candidat à la mairie de Laval propose pour sa ville un métro qui s'autofinancera

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

L'ex-député libéral de Vimont, Jean-Paul Théorêt, maintenant candidat à la mairie de Laval, a présenté hier son plan de réorganisation du transport en commun, incluant la venue dans l'île Jésus du métro, au coût de \$325 millions.

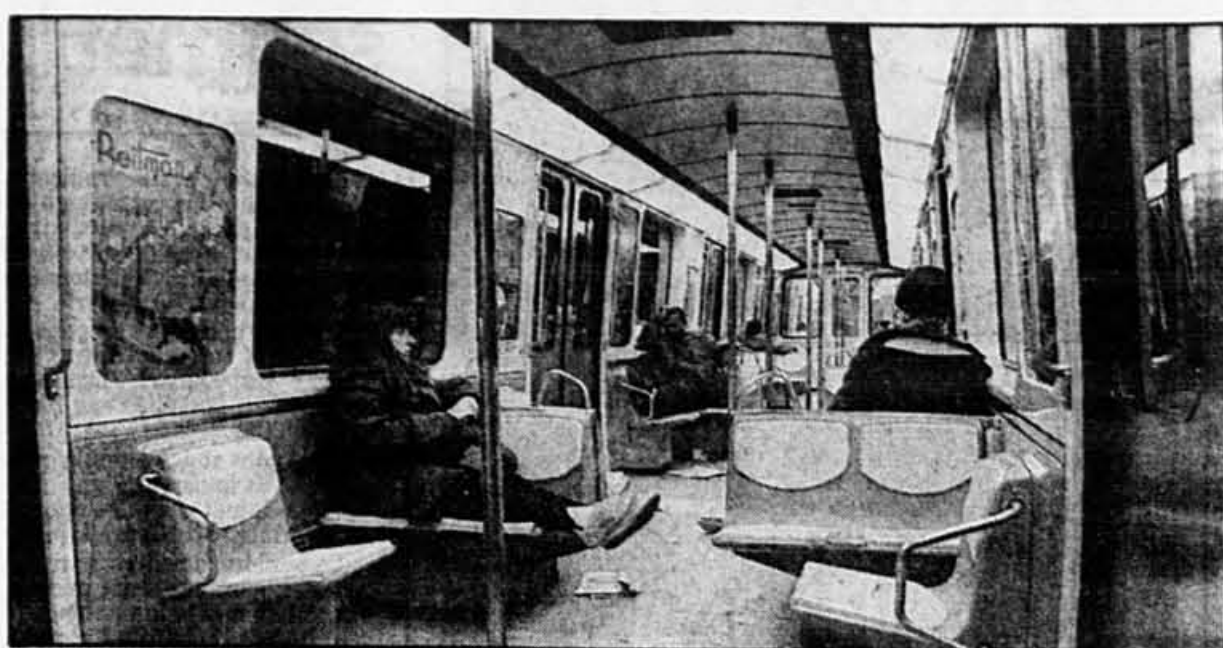
M. Théorêt a précisé qu'il avait pris soin d'obtenir l'appui du premier ministre Robert Bourassa et de son ministre des Transports, Marc-Yvan Côté.

M. Théorêt affirme que son plan n'entraînera aucune hausse de taxes pour les Lavallois et qu'il réduira les temps de déplacement de Laval vers Montréal de 25 p. cent.

«Comme ce fut le cas à Montréal et à Longueuil, poursuit-il, les coûts d'immobilisation pour le métro seront entièrement payés par Québec. L'exploitation du métro doit s'autofinancer à même l'achalandage, la location d'espaces commerciaux et la vente de publicité. Le métro à Laval va aussi aider la Communauté urbaine de Montréal à diminuer ses coûts d'exploitation. Le concept du double billet pour l'usage lavallois sera éliminé.»

Le plan du PRL prévoit six stations dans Laval — trois sur la ligne deux vers l'est, et trois sur la ligne deux vers l'ouest.

La ligne 2 Est entrera dans l'île Jésus sous le boulevard des Lau-



Une scène que l'on verra un jour à Laval?

PHOTO THÉOQUE La Presse

rentides avec une importante station à l'angle des boulevards Saint-Martin et des Laurentides, pour ensuite se diriger sous le boulevard Saint-Martin en direction ouest. L'axe ouest arrivera par Côte-Vertu.

Confiant que le métro sera à Laval dans trois ou quatre ans, M. Théorêt a ajouté que dès son élection le 5 novembre, le PRL s'attaquera à restructurer le transport aux quatre coins de l'île.

Le PRL veut mettre sur pied un itinéraire rapide d'autobus sur l'autoroute 440 avec des arrêts aux entrées et sorties afin de faciliter le transport interne de l'est à l'ouest. Des autobus express conduiront les usagers à ce circuit.

loto-quebec		Résultats	
Tirage du 89-08-23			
6/6	2	840 793,00\$	
5/6 +	9	70 585,10\$	
5/6	371	1 309,40\$	
4/6	19 405	48,10\$	
3/6	323 652	10,00\$	
VENTES TOTALES: 15 496 395,00\$			
PROCHAIN GROS LOT 89-08-26			
(APPROXIMATIF): 2 000 000,00\$			
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.			

«INCROYABLE!» «SUPERBE!» «UN CLASSIQUE!...»

C'EST CE QUE LES MONTRÉALAIS PENSENT DE L'ÉVÉNEMENT STYLE ET TENDANCES DE PASCAL.

VOICI L'UNE DES NOMBREUSES TENDANCES EN MATIÈRE D'AMEUBLEMENT À DÉCOUVRIR CETTE SEMAINE.

Collection d'inspiration Grecque



Consolidated Southern Industries Ltd.

«Importateurs de meubles de qualité de tous les coins du monde»



STYLE ET TENDANCES



«Pierre exotique»
Contraste élégant dans votre salle de séjour

La collection d'inspiration grecque de Consolidated Southern Industries, introduite au Canada par Pascal au début de 1989, présente une combinaison de pierre polie et de pierre grosse taille dans les formes classiques grecques. Ce mélange créera un contraste élégant dans toute salle de séjour. La table de salle à manger — 42" x 72" — a un dessus en verre. Elle peut accueillir confortablement six personnes. Les tables d'appoint ont un dessus en verre, accentuant les couleurs de la pierre. La pierre se nettoie facilement avec un linge humide. Ces meubles faits de pierre dureront indéfiniment dans votre foyer.

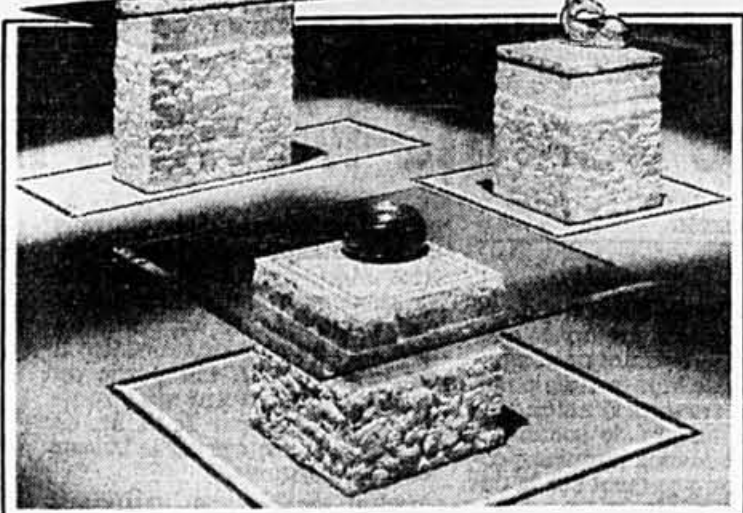


TABLE DE SALLE À MANGER

Dessus en verre — accueille confortablement six personnes
30" haut x 42" x 72" Cour. 899,95\$

MAINTENANT

799\$

TABLE À SOFA

Dessus en verre
27" haut x 16" x 50" Cour. 499,95\$

MAINTENANT

399\$

TABLE À LAMPE

Dessus en verre
20" haut x 28" x 28" Cour. 399,95\$

MAINTENANT

299\$

TABLE COCKTAIL

Dessus en verre
16" haut x 38" x 38" Cour. 399,95\$

MAINTENANT

299\$

CONSULTEZ NOTRE CAHIER COMPLET DANS L'UN DES MAGASINS PASCAL LES PLUS PROCHES DE CHEZ VOUS.

VOUS POUVEZ EXAMINER NOTRE CAHIER STYLE ET TENDANCES POUR CONNAÎTRE LES DÉTAILS. PROCUREZ-VOUS UNE COPIE DANS L'UN DE NOS MAGASINS. VOUS POUVEZ GAGNER POUR 10000\$ D'AMEUBLEMENT PASCAL.

CONCOURS

Tendances



Pascal Ouest

Centre commercial Le Bazar
3600, Côte-Vertu ouest
336-7170

Pascal est

À l'ouest des Galeries d'Anjou
6800, rue Jean-Talon est
254-4971

ENCAN DE TAPIS D'ORIENT

Gargaison maritime. Port de Bom-Toronto

Certificat d'origine des douanes canadiennes
71 ballots de tapis persans, chinois et asiatiques en soie et laine
Cargaison maritime provenant du port de Bom, à destination de Toronto

TAPIS D'ORIENT NOUÉS MAIN
en soie et en laine
TAPIS CHINOIS ET D'ORIENT
ajoutés à la liquidation

La cargaison totale comprend des tapis de soie, laine, grands tapis chinois, Bokhara, Tiensen, Qum soie, Tabriz, Kashan, Moud, turcs, balouches, afghans de collection dont les dimensions atteignent 12' x 18'.

LES BALLOTS SERONT OUVERTS ET VENDUS IMMÉDIATEMENT À L'ENCAN PUBLIC

La cargaison maritime à destination du Canada, en provenance de la République islamique d'Iran, sera ouverte pour inspection et les tapis vendus un à un.

- le chargement a été dédouané par des courtiers autorisés
- conformément à la loi canadienne, chaque tapis sera étiqueté et indiquera le pays d'origine et le contenu en fibres.
- preuve d'authenticité pour les tapis soie, laine noués main
- conformément à la loi canadienne qui régit les encans sans mise à prix, les tapis seront vendus un à un au plus haut enchérisseur.

L'ENCAN AURA LIEU :

SAMEDI 26 AOÛT 1989
HOLIDAY INN, 7300, CÔTE DE LIESSE
AÉROPORT DE DORVAL

Inspection: 12 h

Encan: 13 h

Permis no 888 **CONDITIONS DE PAIEMENT:**
Facilités de paiement, cartes de crédit, chèques, prime acheteur 10%

Voyager 2 identifie deux nouvelles lunes de Neptune

d'après AFP et UPI
PASADENA, Californie

■ Deux nouvelles lunes ont été repérées, hier, par la sonde Voyager 2, qui devait frôler Neptune, cette nuit, à 3h55 GMT. De petite taille, les septième et huitième satellites de la planète ont été baptisés « 1989 N5 » et « 1989 N6 ». Ils portent à six le nombre de lunes identifiées lors de cette mission.

Neptune, que l'on pensait principalement composée d'une atmosphère de méthane entourant un globe semi-solide, est plus « solide » qu'on ne le croyait, ce qui pourrait expliquer les propriétés singulières de son champ magnétique. Les scientifiques du JPL dressent actuellement une carte thermique de la planète, dont ils espèrent tirer des informations sur les vents qui déplacent rapidement les nuages de méthane blancs. La zone bleue, située au bord de l'hémisphère sud de Triton, principale lune de Neptune, fascine également l'équipe.

Les images envoyées par Voyager lors de son passage à moins de 5000 km de la Neptune devaient toutefois atteindre la Terre quatre heures plus tard, 2,7 milliards de milles séparant les deux planètes. La réception de ces images permettra peut-être de savoir si les arcs découverts précédemment forment ou non un deuxième anneau complet.



Gerald LeBlanc

Dans le mauvais parti

« Jean-Guy Parent c'est un bon gars, mais il n'est pas dans le bon parti », disait Gilles Fortin, le député sortant de Marguerite-Bourgeois, dont je vous ai parlé lundi.

M. Parent quitte la politique active, tout comme M. Fortin, avec qui il a beaucoup de choses en commun : tous deux ont 43 ans, sont pères de deux adolescents, ont été propriétaires de PME et retournent aux affaires.

Une seule note discordante dans cette route parallèle : l'un a dit oui et l'autre non en 1980, l'un est libéral et l'autre péquiste. Ce qui faisait dire à M. Fortin que son homologue des PME était dans le mauvais parti, puisque les gens d'affaires, fédéralistes et capitalistes, n'avaient pas tendance à s'allier au PQ, souverainiste et social-démocrate.

Ce ne sera pas la première que Jean-Guy Parent se fait dire qu'il est dans le mauvais parti par ses confrères des PME. « En 86 et 87, on me boudait dans le monde des affaires. Des gens que je fréquentais auparavant étaient tout à coup gênés de se retrouver avec moi. J'ai même senti le besoin de dire à certains que je n'avais pas le SIDA.

« Il y a encore des froids mais dans l'ensemble c'est plus positif. Les gens se sont aperçus que tout n'était pas si simple. Dans l'affaire des privatisations, par exemple, plusieurs petits hommes d'affaires tenaient, comme moi, à une certaine présence de l'Etat.

« Puis l'accord du Lac Meech a fait réfléchir les gens d'affaires. Si le Canada ne veut rien savoir de nous, peut-être faudrait-il se tourner vers une forme d'indépendance, commence-t-on à dire dans le milieu des affaires. »

(Michel Gaucher, qui vient de prendre possession des magasins Steinberg, me disait récemment, que l'indépendance du Québec se ferait peut-être par le milieu des affaires. Si les entrepreneurs québécois réussissent à relever le défi du libre-échange, ils diront ensuite, selon lui, à l'establishment de Toronto : « Si vous nous trouvez trop embarrassants, vaut peut-être mieux faire route à part. »)

(La présence d'anciens leaders syndicaux, tels Donatien Corriveau de la CSN et Rodrigue Dubé de l'Alliance, sans parler d'Yvon Charbonneau de la CEQ, dans le sillage de Robert Bourassa brouille, d'autre part, l'ancienne exclusivité sociale-démocrate du PQ.)

Il y a eu le ministre Rodrigue Biron, héritier des fonderies de Sainte-Croix, et il y a Laurent Denis des Equipements (forestiers) Denis, qui se présente cette année dans Saint-Hyacinthe. Aussi des gens indépendants de fortune, comme Guy Joron ou Pauline Marois, mais peu de propriétaires de PME.

Qu'est-ce qui a attiré Jean-Guy Parent dans « le mauvais parti » ? Comment a-t-il vécu son stage en politique ? Pourquoi quitte-t-il et qu'entend-il faire maintenant ? Ce sont les questions que je lui ai posées à son bureau, dans son fief de Boucherville, ville dont il fut maire de 78 à 85.



Jean-Guy Parent

Trois événements ont marqué sa carrière : la découverte d'une vis à gypse (placoplatre ou gyproc comme on dit souvent), la rencontre de Lévesque et la victoire contre Bourassa.

Il n'avait que 29 ans quand il achète, en 1975, Visbec Limitée, une compagnie de distribution de vis et boulons. Il en fait une compagnie manufacturière, spécialisée dans la fabrication d'une vis à gypse. C'est le succès et la projection à l'avant-scène : émission de télé, citation dans le volume sur les réussites dans les PME, participation au film de la Banque Royale sur les PME...

Président-fondateur de la Chambre de commerce de la Rive-Sud, il accueille, en 1977, le premier ministre Lévesque au grand colloque auquel participent 800 gens d'affaires de la région.

René Lévesque et Jean-Guy Parent avaient tout pour s'entendre. Ancien membre du PQ, Jean-Guy Parent était honoré de côtoyer le chef du mouvement indépendantiste. A la tête d'un gouvernement boycotté par le monde des affaires, René Lévesque était ravi d'en trouver un de son bord.

En 84, M. Lévesque lui demande de se présenter lors de l'élection partielle (gagnée par Robert Bourassa) dans Bertrand, mais Jean-Guy Parent refuse. Le nouveau chef du PQ, Pierre-Marc Johnson, revient à la charge en 85 et Jean-Guy Parent accepte, après trois visites du chef.

Il défait Robert Bourassa, mais le PQ perd le pouvoir, se retrouve dans l'opposition, rongé par les dissensions internes.

De son séjour à l'Assemblée nationale, M. Parent garde un mauvais souvenir des bouffonneries partisanes et des chicanes de parti. « C'est un show où les gens doivent dire le contraire de ce qu'ils viennent de vous dire dans les couloirs. J'ai eu bien de la misère à m'habituer à ce jeu politique. »

« Pierre-Marc Johnson m'a appelé 15 minutes avant qu'il n'annonce sa démission en Chambre. Je suis resté étourdi pendant quelques jours. Je n'ai jamais compris les chicanes qui déchiraient le parti. Les cliques, dans notre parti comme dans les autres, c'est plus fort que je pensais. »

Il estime aussi que la vie politique à Québec ou à Ottawa est à peu près irréconciliable avec la vie de famille.

« Près de 70 p. cent des députés n'ont pas de vie familiale ordinaire. Seuls, divorcés ou homosexuels, ils peuvent rester à Québec le vendredi soir. Pour moi, il fallait revenir en vitesse, si je voulais déjeuner avec mes filles, au moins une fois dans la semaine. »

Il avait une autre bonne raison de quitter la politique : l'argent. « Pour maintenir mon style de vie — pas de bateau ni d'avion, mais des vacances et du ski avec ma famille — il m'a fallu gruger sur le vieux gagné (fruit de la vente de Visbec à Rona en 1981). Il me faut maintenant relancer ma compagnie conseil auprès des PME. J'entends mettre l'accent sur les acquisitions et fusions d'entreprise, le nouveau moyen de croître pour survivre. »

ACHETER UNE PROPRIÉTÉ?

COURS:
Mandat du courtier en immobilier
• Offre d'achat • Honoraires du notaire...
79\$
ÉduComm 279-3685

CONDOMANIE!

COURS:
Info pour l'achat potentiel d'un condo.
49\$
ÉduComm 279-3685

CONDO: ADMINISTRATION ET GESTION

COURS:
à partir de **75\$**
ÉduComm 279-3685

TIMKEN

DE GBS GENERAL
• BEARING SERVICE...
Montréal 937-7423 Laval 688-5330 Saint-Léonard 226-0471
St-Laurent 744-2721 Longueuil 679-2550 Mir-Est 294-6038

Fameux Entrepôt DE VÊTEMENTS MODE

Paraissez à votre mieux tout en économisant sur ce qu'il y a de mieux

ÉCONOMISEZ 66\$
BLAZER MARINE

Modèle croisé ou droit. Pure laine. Court, régulier et élancé.
Ord. 195\$ MAINTENANT 129\$
tailles 48-50-52; ord. 235\$ MAINTENANT 149\$

Économisez 20% ou 30% SUR DES CHEMISES DE MARQUE RÉPUTÉE
Rayures, tons unis, ton sur ton.
Manches longues 14 1/2 à 17 1/2
Ord.: 55\$ et 65\$

35\$ SEULEMENT
Lundi - mercredi, 9 à 18 h
Jeudi - vendredi, 9 à 21 h
Samedi, 9 à 17 heures

2050 BLEURY
COIN PRÉSIDENT KENNEDY, ENTRE SHERBROOKE ET BOUL. DE MAISONNEUVE
American Express, Visa, MasterCard, Divers, Carte Blanche
Metro Place des Arts Sortie Bleury

PUBLICITÉ LA PRÉPARATION DE DÉCLARATIONS D'IMPÔT — UNE CARRIÈRE SATISFAISANTE POUR LES FEMMES

De plus en plus de femmes ont une carrière enrichissante comme conseillères fiscales à temps partiel. La préparation de déclarations d'impôt vous donne l'occasion d'aider les gens avec leurs problèmes fiscaux, de travailler avec les chiffres, et de choisir les heures de travail qui vous conviennent. Comment vous préparer à cette carrière à la fois intéressante et stimulante? Inscrivez-vous dès maintenant au cours de base de H&R Block.

Apprenez à élaborer les stratégies fiscales qui peuvent vous faire faire d'importantes économies... profitez des lois fiscales qui sont sans cesse modifiées...? développez votre aptitude à préparer des déclarations d'impôt... et augmentez la quantité de formules et annexes différentes que vous pouvez préparer avec confiance et compétence!

Nos instructeurs expérimentés ont formé des milliers de conseillers/ères fiscaux/ales au cours des 23 dernières années. Ils sont prêts à vous accueillir avec toute l'information dont vous avez besoin. Les classes débutent le 13 septembre et durent 13 semaines. Vous avez le choix entre des cours du matin, de l'après-midi, ou du soir, à proximité de chez vous.

Pour les meilleur(e)s gradué(e)s du cours, des postes chez H&R Block pourraient être disponibles. Toutefois, Block n'a aucune obligation d'offrir un emploi, et les gradué(e)s n'ont aucune obligation d'accepter un emploi chez Block.

Pour plus d'information, ou pour vous inscrire, téléphonez-nous immédiatement au 747-6732.

Permis n° CP0072

LE GROUPE AUTOMOBILES

ÉLÉGANTE



La location c'est logique!
JAGUAR 1989 XJS

À partir de **79000\$*** par mois
*Contrat de location de 60 mois. Dépôt de \$15000, T.P. en sus. Valeur résiduelle selon le marché. Sur approbation de crédit.

La légende se poursuit chez **4350, boul. Métropolitain Est, Montréal**
JAGUAR
Automobiles Élégante **374-6550**
L'accord parfait de l'art et de la technique.

BOULIQUE SUPER-BAZAR ANNUEL

VÊTEMENTS, VÉLOS, TENTES, ARTICLES DE SKI, MATÉRIEL DE CAMPING, etc.

Tout sera à prix réduit

JUSQU'À

50%

Un seul jour: SAMEDI 26 AOÛT

UNE SEULE ADRESSE:

739, BOUL. TASCHEREAU, GREENFIELD PARK
672-5579

(à 5 min. du pont Champlain et du pont Jacques-Cartier)

Wall Street bat son record absolu: le krach est enfin effacé

ISABELLE ASTIGARRAGA
 de l'agence France-Press
 NEW YORK

jour, pour battre son record absolu de l'été 1987 et rattrapper ainsi totalement le terrain perdu lors du krach d'octobre, aussi bien sur le plan des différents indicateurs

que de la confiance des investisseurs.

En clôturant jeudi à 2 734,63 points, nettement au-dessus des 2 722,41 points du 25 août 1987, l'indice Dow Jones était le dernier des principaux indicateurs de la grande Bourse newyorkaise à dépasser enfin son niveau record. Les autres, moins connus même s'ils sont souvent plus représentatifs de la tendance générale du marché, avaient tous atteint ce point au cours des dernières semaines.

Mais le Dow Jones restait le plus symbolique, le plus associé dans l'esprit de nombreux investisseurs et opérateurs à la dégringolade d'octobre 1987. Et donc le plus soumis aux résistances psychologiques, chaque fois qu'il approchait de ce record.

Il y a deux semaines, il avait ainsi dépassé par deux fois ce seuil en cours de séance, mais le marché semblait à chaque fois prendre peur, et il était immédia-

tement redescendu à des niveaux jugés moins risqués.

Les investisseurs semblent finalement avoir été rassurés par les analystes qui, avec un bel ensemble, annonçaient depuis un bon mois non seulement le dépassement du record mais même un Dow Jones autour de 3 100 points pour le début de l'année prochaine.

À ceux qui trouvent inquiétante cette envolée qui ressemble un peu trop à celle de l'été 1987, la plupart des analystes répondent en soulignant que, si l'évolution des indicateurs boursiers est la même, la situation économique générale est en revanche très différente.

Au premier rang de ces changements, les bénéfices des entreprises, qui ont augmenté de 65 à 70 p. cent en deux ans, justifiant une bonne partie de la hausse qui est ainsi moins artificielle qu'il y a deux ans. Le prix des titres cotés à Wall Street représente actuelle-

ment en moyenne 12 fois le bénéfice net par action des firmes représentées, au lieu de 20 fois en 1987.

Situation très différente également pour les taux d'intérêts et le dollar. Les premiers, qui tournaient autour de 10 p. cent pour le long terme et étaient en hausse il y a deux ans, sont actuellement plus proches de 8 p. cent et orientés à la baisse, tandis que le dollar, qui plongeait en 1987, remonte lentement mais de façon continue depuis le début de l'année.

Autre point positif, et principal moteur de la hausse des dernières semaines, tous les indicateurs économiques depuis le début de l'été semblent confirmer que l'économie américaine va vers un «atterrissage en douceur», c'est-à-dire un ralentissement de la croissance et de l'inflation, mais sans entrer dans une récession.

Ce scénario, qui semble annoncer la poursuite de l'assouplisse-

ment de la politique monétaire de la Réserve fédérale (Fed) entrepris en juin, a rassuré Wall Street, qui s'était un peu inquiétée devant la montée des taux d'intérêt orchestrée pendant plus d'un an par la Fed, soucieuse d'éviter le retour à une trop forte inflation.

À ces arguments optimistes, les sceptiques continuent à opposer la vague des fusions et offres publiques d'achat (OPA), qui augmentent de façon assez artificielle la valeur des titres visés, et l'endettement croissant des entreprises acheteuses, qui doivent emprunter de plus en plus pour pouvoir surenchérir sur des OPA très disputées.

Ces dernières semaines cependant, le sentiment général semble être plutôt celui exprimé par un analyste de la firme Prescott, Ball and Turben: le krach de 1987 n'était qu'une aberration dans une économie «fondamentalement en bonne santé».

Michel Gaucher: les TUAC ont mordu à un leurre

PHILIPPE DUBUISSON

« Il est dommage que les TUAC aient mordu à l'hameçon du groupe torontois Oxdon. Ils n'ont pas obtenu de garanties car l'offre d'Oxdon était cousue de fil blanc », déclare en entrevue à La Presse le nouveau patron de Steinberg, M. Michel Gaucher.

Au lendemain de la déclaration de guerre du syndicat représentant les salariés de Steinberg, M. Gaucher ne fourbit pas ses armes. Il déplore que les Travailleurs unis de l'alimentation et du commerce (TUAC) aient été bernés par les promesses d'Oxdon.

« Le syndicat est en voie de rater l'occasion de participer à l'émergence d'une entreprise dynamique. Les salariés n'ont pas à craindre pour leurs emplois car le nombre de syndiqués augmentera avec l'ouverture de nouveaux magasins », dit-il.

M. Gaucher ne cache toutefois pas ses intentions en ce qui a trait au franchisage des supermarchés. « Il faut être réaliste. Les supermarchés Steinberg doivent être compétitifs et le franchisage offre une flexibilité sur le plan de la gestion. »

Le nouveau magnat de l'industrie alimentaire soutient qu'on ne peut pas bien gérer les supermarchés à partir du siège social. « Un magasin franchisé, dit-il, c'est une petite équipe de gestion sur place qui veille à la bonne conduite des affaires. »

Mais M. Gaucher repousse du revers de la main les allégations du syndicat qui prétend que le franchisage conduit à une réduction des conditions de travail.

« La convention collective prévoit qu'un employé recevra \$ 1 000 par année d'ancienneté en cas de franchisage, dit-il. Certes les salaires diminueront, mais en contrepartie ils recevront cette prime et après trois ans, l'employé sera gagnant. »

M. Gaucher ne le dit pas ouvertement, mais il soupçonne le syndicat de craindre un effritement de son pouvoir.

Plan d'affaires

M. Gaucher fera connaître son équipe de gestion mercredi prochain. Il a rencontré le personnel de direction et s'affaire, avec M. Jean-Roch Vachon, un proche ami et président du groupe alimentation de Steinberg, à tracer les grandes lignes de la structure organisationnelle.

Par la suite, M. Gaucher travaillera à la consolidation financière de l'entreprise. Il entend refinancer avec la Banque de Montréal et la Banque Toronto-Dominion la dette de \$ 470 millions inscrites dans les livres de Steinberg.

M. Gaucher entend aussi vendre certains éléments d'actif pour rembourser le prêt bancaire de \$ 330 millions qui lui a permis d'acquiescer Steinberg. Pour cela, il vendra la participation de 50 p. cent de Steinberg dans Sucre Lantic ainsi que le grossiste en viande Trillium et les restaurants-minutes Pik-Nik et Croissants Plus. Il compte vendre une participation dans la chaîne américaine Smitty's. Une émission d'actions de \$ 20 millions, cette automne, permettra de rembourser une dette de la Caisse de dépôt.

« Steinberg affichera un bilan financier plus sain qu'avant son acquisition par Socanav », promet-il.

Après la vente de ces éléments d'actif, dans environ six mois, M. Gaucher affirme que Steinberg connaîtra une forte expansion.

« Notre plan d'affaires s'inspirera grandement du plan de relance de l'actuel président Ir-



Michel Gaucher, nouveau patron de Steinberg.

ving Ludmer, dit-il. À partir des rentrées de fonds importantes du secteur de la vente au détail et de l'alimentation, nous allons reconstruire un parc immobilier. »

M. Gaucher ajoute toutefois que Steinberg évitera de diversifier ses activités. Ainsi, il n'y aura plus de restaurants ou de grossistes en viande dans l'empire Steinberg, mais uniquement des supermarchés et les magasins à rayons «M». « La direction passe la moitié de son temps à gérer des activités non rentables comme les restaurants. Nous réaliserons des économies. »

M. Gaucher compte ouvrir plusieurs magasins en régions au Québec et en Ontario. D'ici peu, des supermarchés auront pignon sur rue à Drummondville, Sainte-Adèle, Bromont et Beauport, entre autres endroits, comme le prévoyait l'ancienne direction.

Le marché des États-Unis occupe une place importante dans le plan d'affaires. Des supermarchés Smitty's verront le jour à Tucson en Arizona et dans le sud de la Californie.

« La force de Steinberg, dit-il, c'est son pouvoir d'achat, ses ressources humaines, ses locaux et ses sites. Je ne crains pas la concurrence de Provigo ou de Métro-Richelieu. »

Dans l'organigramme, Steinberg deviendra une filiale de Socanav. Michel Gaucher entend maintenir les activités de transport maritimes de Socanav, mais il admet qu'il pourrait vendre Scobus (transport scolaire), Piedmont (fabrication d'équipement lourd) et Achateq (achat et approvisionnement de produits pétroliers).

Les soeurs Steinberg

M. Gaucher raconte par ailleurs qu'il a pressenti les soeurs Steinberg, par personnes interposées, dès février dernier pour connaître leurs intentions quant à leur bloc de contrôle de Steinberg.

« C'est à ce moment-là que j'ai acquis la conviction que Mitzi Dobrin, Evelyn Alexander et Marilyn Cobrin voulaient vendre leur bloc de contrôle, dit-il. J'avais aussi une bonne idée du prix qu'elles recherchaient. »

Pendant ce temps, le groupe torontois Oxdon tâte le pouls de la famille Steinberg. Le 4 juillet, Oxdon revient à la charge après avoir essayé deux échecs avec une offre préparée sur mesure pour les soeurs Steinberg.

Michel Gaucher doit agir vite. Il propose aux soeurs de négocier une option exclusive d'achat. Il argumente qu'il ne veut pas d'un encan et offre les mêmes conditions qu'Oxdon. Mais cet argument ne suffit pas à lui seul et Michel Gaucher joue la carte nationaliste. Les soeurs acceptent.

« Le geste nationaliste dans cette histoire, ce n'est pas la Caisse de dépôt qu'il l'a fait, ce sont les soeurs Steinberg. Aujourd'hui, elles en sont fières », conclut M. Gaucher.

Après Montréal, Guy Bérard relève le défi de moderniser l'informatique de la Bourse de Paris

MIVILLE TREMBLAY

À 34 ans, Guy Bérard s'apprête à relever un défi de taille: prendre la direction d'un secteur névralgique de la Bourse de Paris, celui des systèmes informatiques et de la surveillance des opérations.

Lundi, il commencera à travailler dans une institution qui devient méconnaissable telle qu'elle traverse une période de changements accélérés. Avec l'accroissement du volume des transactions, l'ajout de nouveaux produits financiers et les scandales qui ont secoué la corbeille de Paris, l'informatique et la surveillance des marchés sont devenues des priorités.

M. Bérard quitte la Bourse de Montréal, où il avait rang de premier vice-président opérations et systèmes. Il a été le principal architecte de la modernisation des systèmes informatiques du parquet local. Et dans la guerre que se livrent les places boursières, les capacités informatiques des unes et des autres pèsent de plus en plus lourd.

Ses gros projets à la Bourse de Montréal, la deuxième génération du système Moore et la création du système Fast, sont presque terminés. En ce moment, Moore exécute automatiquement les petites commandes au prix du marché. La nouvelle génération, qui sera en service cet automne, exécutera des ordres conditionnels (v.g. acheter ou vendre à partir d'un tel mon-



Guy Bérard aura 150 personnes sous sa responsabilité à la Bourse de Paris.

tant). Fast permettra l'exécution automatique des ordres sur les titres faiblement échangés; les courtiers pourront l'utiliser au début de l'an prochain.

C'est cette expertise qui lui a valu son poste à la Société des Bourses Françaises, l'organisme qui gère les sept parquets du pays (surtout Paris, qui s'accapare 95 p. cent du volume, mais aussi Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Nancy et Nantes.)

À Paris, 150 personnes travailleront pour M. Guy Bérard; sa direction est la plus importante des sept que compte la Société des Bourses.

Mais M. Bérard ne veut pas jouer les maudits Canadiens! « Je ne vais pas leur dire: j'arrive d'Amérique du Nord et voici comment il faut faire les choses. J'ai beaucoup à apprendre et je vais écouter. »

Il n'est pas un informaticien, mais un gestionnaire de systèmes d'information. Il y a douze ans, après son baccalauréat en administration, option finances aux H.E.C., il est entré directement à la Bourse de Montréal, comme analyste en recherche et développement. Pendant son passage à la Bourse, il s'est absenté un an pour suivre le cours

de MBA pour cadres de l'UQAM.

M. Bérard a été dépisté à l'occasion de discussions avec les Français sur un éventuel lien informatique entre les parquets de Montréal et de Paris. Depuis un an, le directeur-général de la Société des Bourses, M. Gérard de la Martinière, cherchait un candidat qui connaisse bien les systèmes nord-américains.

Depuis 1986, la corbeille de Paris est dotée du système informatique CATS, première génération, qui a été développé par la Bourse de Toronto. La Société des Bourses veut le récrire au complet pour renforcer la position concurrentielle de Paris, car elle n'aime pas voir certains des blue chips (croustilles bleues?) français être transigés à plus grand volume à Londres.

« La Bourse de Paris a déjà fait un grand bond en avant. Ils sortent tout droit du Moyen-Âge! Avant 1986, la Bourse n'était ouverte que de 12h30 à 2h30. Les actions des grandes sociétés étaient négociées, à tour de rôle, qu'une seule fois par jour, pendant cinq minutes. »

Chez son nouvel employeur, M. Bérard espère faire avancer le dossier d'un lien informatique entre Montréal et Paris. Mais avant que cela se réalise, Montréal doit renforcer son lien avec la Bourse de Boston, qui ne permet pas encore aux Américains d'acheter directement sur le parquet de la rue Saint-Jacques, et Paris doit compléter sa modernisation.

Montréal étudiera le projet d'aérotrain comme alternative possible au TGV

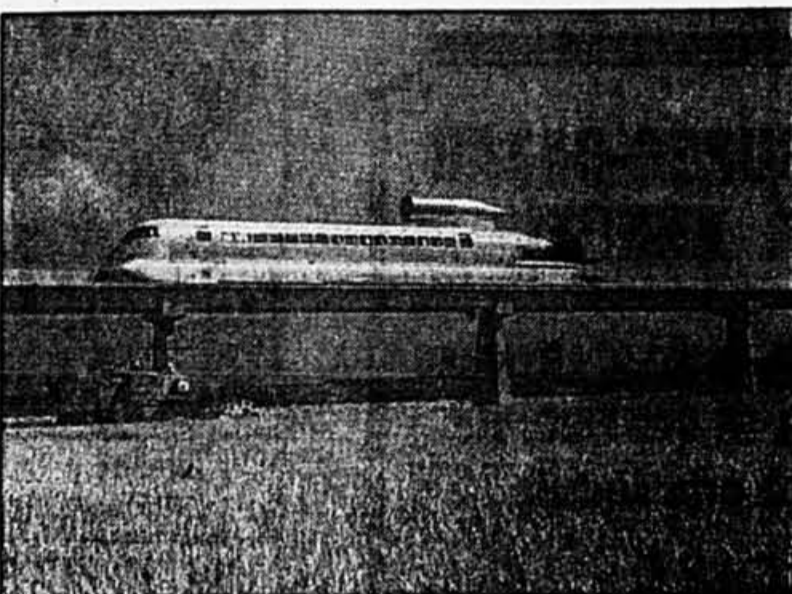
LAURIER CLOUTIER

Le TGV (Train à Grande Vitesse) du consortium Alstom et Bombardier part avec une bonne longueur d'avance dans la chasse au contrat de Via Rail pour le trajet Montréal-Toronto, mais l'aérotrain sur cousin d'air de Bertin et SCAT a déjà réussi à se faire reconnaître comme une alternative éventuelle sinon un concurrent potentiel.

Le fait est que la Ville de Montréal étudiera l'option de l'aérotrain au cours d'une rencontre interne au début de septembre. Des fonctionnaires des ministères québécois des Transports et de l'Industrie et du Commerce de même que des représentants du Centre de développement des transports (CDT), de la Chambre de commerce de Montréal et de quelques autres organismes participeront à cette rencontre.

Les spécialistes y interrogeront Jacques Buy et Louis Belmont, respectivement président et vice-président de la Société canadienne de l'aérotrain (SCAT), sur la technologie et l'échéancier de fabrication éventuelle de leur train encore inconnu au Canada jusqu'à récemment.

Les cinq villes du corridor Québec-Windsor (grouppant aussi Toronto, Ottawa et Montréal) s'entendent sur la nécessité d'une «liaison rapide» entre Toronto et Montréal. Elles viennent d'ail-



L'aérotrain: une solution de rechange au TGV?

leurs de voter un budget de \$ 50 000 pour qu'une firme de consultants analyse le rapport Revue 89 de Via. Fait à noter, le ministre fédéral des Transports, Benoît Bouchard, n'a toujours pas daigné leur en transmettre une copie, tel que promis les 4 et 20 juillet derniers.

Pour l'instant, la rencontre n'a rien de politique. Montréal demande plutôt à ses fonctionnaires de s'assurer qu'ils détiennent toutes les informations nécessaires à une décision éclairée sur la technologie du train rapide.

Jean-Luc Moisan, porte-parole du maire Jean Doré, confirme que les fonctionnaires de Montréal ont aussi mandat d'étudier les technologies des trains allemand et japonais.

L'aérotrain coûterait \$ 2 millions par kilomètre (soit environ \$ 1,5 milliard pour les 600 km de Montréal-Toronto), contre \$ 5 millions pour le TGV, \$ 11 millions pour la technologie allemande et de \$ 17 à \$ 35 millions pour la technologie japonaise.

Les fonctionnaires de Montréal considèrent cependant que l'aérotrain arrive «un peu tard» et l'on doute que le train du consortium de Bertin-SCAT puisse être mis en service en 1996, comme le TGV. Les experts municipaux lui reprochent aussi des faiblesses au niveau de l'environnement, avec sa voie élevée sur des pylônes de 15 pieds.

Pour sa part, le TGV a d'énormes avantages comme d'être déjà en opération en France, en plus d'avoir été choisi pour les trains-navettes dans le futur tunnel sous la Manche. Le TGV Atlantique (Paris-Le Mans) deviendra par ailleurs, le mois prochain, le premier train commercial à rouler à 300 km/h. Le Very Fast Train (VFT) d'Australie doit de son côté desservir Sydney-Melbourne en 1995 à 350 km/h, avec la technologie des roues sur fer également.

Les trains à sustentation magnétique d'Allemagne et du Japon présentent quant à eux de nombreuses difficultés qui devront être résolues avant d'entrer éventuellement en service vers l'an 2000.

Quoi qu'il en soit, la SCAT se fait des alliés québécois pour promouvoir l'aérotrain. Et Bombardier termine une étude de faisabilité qui confirmerait les données de Via Rail.

MONTRÉAL	TORONTO	DOW JONES	L'OR (NEW YORK)	DOLLAR CANADIEN
2023,07 (+24,66) (+1,23%)	3979,46 (+37,41) (+0,95%)	2734,64 (+56,53) (+2,11%)	\$364,50 (-1,30) (-0,36%)	\$ +14 / 100 \$0,8514

Finances personnelles

La chronique de Michel Girard, Finances Personnelles, sera de retour vendredi prochain. Nos lecteurs sont invités à lui communiquer par courrier les questions auxquelles ils souhaitent avoir une réponse.

Econo-flashes

Hausse du taux d'escompte à 12,40 p. cent

La Banque du Canada a une nouvelle fois relevé son taux d'escompte jeudi, à 12,40 p. cent contre 12,38 p. cent la semaine précédente. Selon les analystes, le petit mouvement de baisse de la semaine passée n'a pas pu être maintenu par la banque centrale canadienne en raison de la hausse des taux d'intérêt à court terme aux États-Unis. Une baisse des taux d'intérêt est attendue comme le messie au Canada où ils sont particulièrement élevés alors que l'économie s'essouffle. Le taux préférentiel des grandes banques est de 13,5 p. cent. La Banque du Canada fixe chaque semaine le loyer de l'argent à un quart de point au-dessus du taux moyen des bons du Trésor à trois mois.

THORNE ERNST et PEAT MARWICK fusionnent

Deux grands cabinets d'experts-comptables ont fait le projet de s'unir pour donner naissance à la plus importante entreprise de services professionnels au Canada. Thorne Ernst and Whinney et Peat Marwick ont annoncé que la future société, Peat Marwick Thorne, disposera d'un réseau de bureaux dans 61 villes du pays, avec un effectif de 5 600 employés dirigés par plus de 800 associés. Selon les données de 1988, les honoraires annuels combinés atteignent \$ 439 millions, chiffre supérieur aux \$ 379 millions enregistrés par deux autres compagnies qui ont également proposé une fusion, Deloitte-Samson et Touche Ross. Parmi les clients de Peat Marwick on trouve Campeau Corp., Xerox Canada et le géant de l'immobilier Bramalea Ltd. De son côté, Thorne apporte dans son trousseau Hollinger Inc. de Conrad Black, la Banque du Canada et Thomson Newspapers. Les deux grands cabinets de comptables, qui ont leurs sièges à Toronto, ont également convenu de fusionner leurs branches conseil en gestion, pour ainsi créer Peat Marwick Stevenson and Kellogg.

DESJARDINS : \$ 42 milliards d'actif

Pour le second trimestre de 1989, la rentabilité des caisses populaires Desjardins a connu une nette reprise après un premier trimestre marqué par un fléchissement. Ainsi, le trop-perçu (l'équivalent des bénéfices en langage coopératif) a été de 79 cents par tranche de \$ 100 d'actif au cours du second trimestre au regard de 72 cents pour la même période l'an dernier. Au premier trimestre de 1989, le trop-perçu était de 47 cents. Les caisses Desjardins ont toutefois connu un ralentissement dans la croissance de leur volume d'affaires, résultat direct du ralentissement que connaît actuellement l'activité économique québécoise. La croissance des prêts tant hypothécaires que personnels a diminué. L'actif des caisses atteignait à la fin de juin 1989 la somme de \$ 34 milliards alors que celui de l'ensemble du Mouvement dépasse maintenant les \$ 42 milliards.



Hausse des bénéfices de la BANQUE T-D

La Banque Toronto-Dominion a obtenu un revenu net de \$ 173 millions (62 cents par action ordinaire) pour le troisième trimestre terminé le 13 juillet, ce qui représente une hausse de 15 p. cent par rapport à la même période de l'année dernière. Le risque net de la banque à l'égard des 42 pays à faible solvabilité, s'établit à \$ 204 millions. « L'entente relative au nouvel échéancier des versements conclue récemment avec le Mexique et les autres ententes semblables en voie de conclusion n'auront pratiquement aucune répercussion sur la situation financière de la Banque ou sur ses revenus futurs », précise la T-D dans un communiqué. Au cours du trimestre, la banque torontoise a enregistré un gain de \$ 1,21 par \$ 100 d'actif.



CAMPBELL SOUP ferme quatre usines

Le fabricant américain de soupes Campbell Soup a annoncé hier la dernière et plus importante phase du plan de restructuration entamé en 1986, qui comporte la fermeture de quatre usines et la suppression de 2800 des 48 000 emplois que représente la société. Selon le président de la société, M. Gordon McGovern, cette restructuration est destinée à « mieux contrôler les coûts de la compagnie et à éliminer les points faibles dans nos systèmes de production et de distribution » et n'est pas le signe de difficultés financières. Campbell a enregistré pour son année fiscale 1988 (terminée le 30 juillet 1988) un bénéfice net de \$ 274 millions US, pour un chiffre d'affaires de \$ 4,8 milliards US, a précisé un porte-parole de la firme.

Nomination chez OGIVAR

Le fabricant d'ordinateurs Ogivar de Saint-Laurent a annoncé hier la nomination de M. Mario Cytrynbaum à titre de nouveau président du conseil d'administration. M. Cytrynbaum est président et chef exécutif du Groupe de compagnies Cyren. Il possède plus de 30 ans d'expérience dans le domaine de la haute finance internationale. La direction d'Ogivar a subi d'importants changements depuis le début de l'année après que M. Patrick Gauthier, vice-président exécutif, a été arrêté pour le vol de \$ 1,2 million d'équipements perpétré dans l'entreprise le 24 mars 1988.



IBERVILLE: Galeries de la Capitale

Les Galeries de la Capitale n'ont pas changé de main et appartiennent toujours à Développement Iberville, du promoteur Marcel Adams. Un article publié hier dans nos pages concernant l'agrandissement des Galeries d'Anjou en attribuant erroneusement la propriété à Cadillac-Fairview.

FINANCIÈRE ENTRAIDE-COOPÉRANTS en hausse

La Financière Entraide-Coopérants a déclaré un bénéfice net de \$ 2,6 millions pour le semestre clos le 30 juin. Il s'agit d'une augmentation de 53 p. cent par rapport à \$ 1,7 million dans la même période l'an dernier. La compagnie a enregistré un revenu d'intérêt de \$ 59,5 millions contre \$ 35,4 millions l'an dernier, une hausse de 67,9 p. cent.



SODARCAN marque des points

La société de courtage d'assurances Sodarcac de Montréal a enregistré des revenus consolidés de \$ 32,8 millions au deuxième trimestre, en regard de \$ 31,5 millions au cours de la période correspondante en 1988. Le bénéfice net a été de \$ 1,1 million, y compris le gain de \$ 780 000 réalisés lors de la disposition du placement dans The Insurance Group of Canada West. Au deuxième trimestre 1988, le bénéfice net avait été de \$ 252 000. Ces résultats ont fait progresser le bénéfice semestriel de la compagnie à \$ 717 000 au 30 juin 1989, comparé à une perte nette de \$ 496 000 en 1988. Les revenus du premier semestre ont totalisé \$ 61,9 millions contre \$ 61,6 millions l'an dernier.

Important gisement de gaz dans la mer de Barents

Les explorations soviétiques menées au large de la péninsule de Kola ont permis de découvrir ce qui pourrait être le plus vaste gisement de gaz naturel offshore, a déclaré hier un scientifique norvégien. Le gisement est situé à 200-250 kilomètres au nord de la péninsule de Kola sur la plate-forme continentale soviétique. Il a été découvert l'année dernière mais le volume de réserves vient seulement d'être établi, a déclaré le chercheur Arne Moe de l'institut norvégien Fridtjof Nansen, exposant les conclusions des chercheurs soviétiques. Les résultats des tests préliminaires indiquent que le gisement contient deux fois plus de gaz que le gisement de Troll sur la plate-forme continentale norvégienne en mer du Nord, qui jusqu'à présent demeure le plus important réservoir de gaz offshore, a ajouté M. Moe.

\$ 3,7 milliards de Hong Kong vont au Canada

Le Canada devrait recevoir cette année environ le quart du total des investissements réalisés par Hong Kong à l'étranger, soit environ \$ 3,7 milliards sur \$ 15 milliards, selon les estimations du Secrétariat d'État canadien aux Affaires extérieures à Ottawa. En 1988, Hong Kong avait investi \$ 2,4 milliards au Canada contre \$ 12 milliards dans le monde entier, précise-t-on. Près de 60 p. cent de ces investissements sont actuellement réalisés à Vancouver en Colombie Britannique, le reste étant essentiellement effectué à Toronto en Ontario, alors qu'il y a deux ans, ce rapport était inverse.

NOUVELLE ADRESSE

BP Canada Inc.
Ressources BP Canada Limitée

À compter du 1^{er} septembre 1989, notre nouvelle adresse sera la suivante:

Bureau 2100, Bankers Hall
855, 2nd Street S.W.
Calgary (Alberta) T2P 4J9

Les numéros de téléphone, de télécopieurs (fax) et de télex demeurent les mêmes, soit:

Téléphone: (403) 237-1234
Télécopieur: (403) 237-1902
Télécopieur (marketing): (403) 237-1078
Télex: 03824782

LOS ANGELES

Aller simple
99\$ plus taxes
Départs les mercredis.
Nombre limité de places.
Consultez votre agent de voyages.



LA CORPORATION DES TAPIS PEERLESS

Avis est donné par les présentes que le Conseil d'administration de La Corporation des Tapis Peerless a déclaré un dividende de \$0,08 l'action qui sera payable le 15 septembre 1989 aux actionnaires enregistrés le 1er septembre 1989.

Par ordre du Conseil d'administration
David H. Ardil
Président et
Chef des Opérations

Montréal, Québec
Le 22 août 1989



AVIS DE DIVIDENDES

Des dividendes trimestriels ont été déclarés pour les actions convertibles de la Compagnie Pétrolière Impériale Ltée actuellement en circulation, dividendes payables le 1 octobre 1989 aux actionnaires inscrits à la clôture le 1 septembre 1989.

Le dividende en espèces sur les actions de catégorie A est de 45 cents par action. Le dividende en actions sur les actions de catégorie B est sensiblement équivalent à 45 cents par action. On s'est basé sur le cours moyen pondéré auquel les actions de catégorie A ont été négociées à la Bourse de Toronto durant les cinq jours ouvrables consécutifs précédant le 21 août 1989, c'est-à-dire 56,45 \$ l'action, pour déterminer le dividende en actions payable.

Vice-président aux Affaires publiques et Secrétaire général
Richard J. Michaelides

Toronto, Ontario,
21 août 1989.



AVIS DE DIVIDENDE

Avis est par les présentes donné que des dividendes trimestriels sur les actions en circulation de la compagnie ci-dessous mentionnées ont été déclarés aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 15 septembre 1989, comme suit:

- Un dividende payable le 30 septembre 1989, de QUARANTE-NEUF CENTS (0,49\$) l'action sur les deuxièmes actions privilégiées, rachetables, à dividende cumulé de 1,95\$, série Un; et
- Un dividende payable le 30 septembre 1989, de 0,734375\$ l'action sur les deuxièmes actions privilégiées, rachetables, à dividende cumulé de 2,9375\$, série A.

Par ordre du Conseil d'administration
WILLIAM D. HART
Vice-Président, Directeur
Général du service juridique et
Secrétaire

Montréal, le 1 août, 1989.



DIVIDENDES
ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE SÉRIES C, D et E ET ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE SECOND RANG DE SÉRIES 1, 2, 3 et 4

AVIS est par les présentes donné que des dividendes trimestriels réguliers ont été déclarés, de la façon suivante, sur les actions privilégiées et sur les actions privilégiées de second rang en circulation d'Ivaco Inc.:

Actions privilégiées	Dividende par action
Série C	1,10625\$
Série D	0,625\$
Série E	0,60\$
Actions privilégiées de second rang	Dividende par action
Série 1	0,50\$
Série 2	0,50\$
Série 3	0,5625\$
Série 4	0,68\$

Tous ces dividendes sont payables le 1er octobre 1989 aux porteurs inscrits à la fermeture des bureaux le 5 septembre 1989, à l'exception du dividende sur les actions privilégiées de second rang de série 4 qui est payable le 15 octobre 1989 aux porteurs inscrits à la fermeture des bureaux le 1er octobre 1989. Date à Montréal (Québec), ce 22 août 1989.

Par ordre du conseil
Le chef du contentieux et secrétaire
GUY-PAUL MASSICOTTE

INFO-MIPS, 5479, boul. Decarie • 488-3834
OFFRE SPÉCIALE D'UNE SEMAINE

Les compatibles de INFO-MIPS

Systeme complet avec écran monochrome, clavier 101, ports série, par. jeux, lecteur souple, disque dur 40 MEG.

XT-12 MHz, 640 K 1095\$
AT-12 MHz, 640 K 1395\$
386 SX-16 MHz, 1 MEG, disque dur 40 MEG, 28 ms 1995\$
386-20 MHz, 1 MEG, disque dur 40 MEG, 28 ms 2295\$

Venez voir la puissance de Prospeed 786 à prix très avantageux.

Imprimantes
Star NX1000 245\$
Epson LX810 295\$
Epson LQ510 499\$

Distributeur autorisé de Réseau Novell, Comptabilité Avantage, Portails NEC, Ordinateurs Evers.

Polo Ralph Lauren

Pour enfants, grandeurs 14 à 20 ans maintenant disponibles

HOWARTH INC.
Spécialisé dans les vêtements d'écoliers pour écoles privées et publiques

Howarth Inc., c'est toute une tradition canadienne. Au fil des générations, des familles entières nous ont fait confiance autant pour les uniformes d'écoliers des écoles privées et publiques anglophones et francophones que pour les ensembles et chemises sur mesure.

Choix de vêtements haute mode à notre boutique pour dames.

Howarth Inc., c'est le genre de vêtement qui se porte bien.

Chez nous, on peut trouver des vêtements pour toute la famille.

HOWARTH INC.

1444 ouest, rue Sainte-Catherine Montréal, Québec 861-9242/3/4

89, O'Connor Street Ottawa, Ontario 236-4613

Centre Tor-Dominion Toronto, Ontario 363-0362

Principales cartes de crédit honorées
Stationnement intérieur disponible, entrée 1255, rue Mackay

TransCanada PipeLines

Avis de remboursement par anticipation partiel des débetures aux fins du fonds d'amortissement

Aux porteurs des débetures 9 3/4% à fonds d'amortissement, série B échéant le 20 septembre 1990 de TransCanada PipeLines Limited.

En vertu des dispositions de la première convention supplémentaire datée du 1er novembre 1970 entre TransCanada PipeLines Limited (la "Société") et Compagnie Crown Trust (maintenant Compagnie Trust Central Guaranty), en tant que fiduciaire, soit une convention supplémentaire à la convention de fiducie datée du 15 juin 1970, telle qu'elle est modifiée et complétée (la "convention de fiducie") et passée entre les mêmes parties, la Société est tenue de rembourser par anticipation, aux fins du fonds d'amortissement, le 20 septembre 1989, 6 000 000 \$ de somme en capital de ses débetures 9 3/4% à fonds d'amortissement, série B échéant le 20 septembre 1990 (les "débetures série B").

AVIS est par les présentes donné:

QUE la Société a acheté 544 000 \$ de somme en capital de débetures série B qui ont été affectés au crédit de l'obligation du fonds d'amortissement de la Société;

QUE la Société a désigné 4 603 000 \$ de somme en capital de débetures série B détenues sous forme immatriculée et choisies par le fiduciaire pour ce remboursement par anticipation. Avis du remboursement par anticipation partiel, quant aux débetures série B entièrement immatriculées ou immatriculées quant au capital, a été posté à tous leurs porteurs conformément aux conditions de la convention de fiducie;

QUE la Société a désigné 853 000 \$ de somme en capital de débetures série B munies de coupons mentionnées ci-dessous, détenues sous forme au porteur, chacune en coupure de 1 000 \$ et portant le préfixe distinctif de BM, rappelées intégralement et choisies par le fiduciaire, aux fins de ce remboursement par anticipation:

No	No	No	No	No	No	No	No	No	No	No	No	No
00333	03204	06032	12385	15257	17415	20636	24086	26944	29155	36311	44707	49899
00573	03205	06034	12410	15276	17418	20675	24087	26945	29395	36323	45362	49900
00574	03206	06315	12411	15291	17421	20928	24090	27122	29396	36325	45364	49922
00579	03210	06551	12412	15293	17422	20927	24533	27126	29397	36326	45366	50063
00580	03211	06534	12570	15299	17425	20985	24534	27127	29401	36327	45367	50117
00633	03540	08954	12571	15331	17426	21117	24535	27130	29403	36328	45368	50455
00745	03542	08981	12576	15332	17428	21118	24536	27168	29406	36802	45369	50585
00764	04239	09694	12578	15341	17429	21122	24836	27170	29407	36803	45373	50587
00766	04240	09695	12746	15352	17432	21124	24838	27171	29408	36807	45374	50589
00825	04270	09697	12747	16010	17440	21125	24851	27175	29410	36829	45546	50593
00826	04493	09702	13216	16031	17441	21126	24963	27177	29413	37151	45986	51243
00828	04592	09704	13220	16034	17442	21143	24964	27179	29414	37152	45989	51462
00831	04593	09706	13221	16086	17443	21144	25016	27209	29415	37155	45995	51463
00833	04594	09710	13455	16121	17450	21251	25017	27216	29423	38128	46144	51484
00834	04596	09722	13459	16129	17628	21278	25021	27223	30024	38130	46145	51483
00836	04702	09723	13460	16131	17715	21281	25022	27225	30021	38131	46146	51484
01050	04709	09726	13649	16132	17716	21375	25023	27226	30724	38132	46148	51528
01051	04765	09727	13651	16147	17717	21376	25024	27236	30725	38134	46149	51529
01135	04773	09729	13935	16334	17929	21466	25033	27388	30727	39381	46601	55501
01273	05057	09731	13937	16369	17933	21468	25034	27389	31111	39382	46602	55506
01274	05152	09743	13961	16371	17935	21469	25044	27391	31113	39685	46603	56152
01282	05153	09744	13963	16373	17936	21785	25048	27392	31374	39689	46606	56153
01316	05155	09745	13964	16378	17961	21934	25054	27394	31375	40419	46607	56245
01317	05159	09808	16380	17971	19551	21951	25055	27440	31875	40421	46609	56246
01319	05317	09825	13981	16381	17972	21953	25199	27443	32104	40804	46610	56377
01326	05331	09851	14138	16396	17974	22185	25691	27449	32111	40830	46613	56781
01411	05445	09852	14139	16937	17975	22186	25692	27455	32112	40831	46614	56782
01412	05446	09860	14178	16936	17976	22191	25930	27457	32113	40832	46617	56718
01413	05447	09861	14179	16963	18340	22229	25935	27460	32115	40894	46602	56717
01415	05453	10457	14180	16987	18342	22239	25953	27463	32116	41048	47281	56799
01416	05454	10486	14330	16989	18344	22241	25954	27467	32122	41049	47282	56943
01424	05456	10487	14392	16992	18345	22300	25955	27468	32223	41059	47670	59494
01437	05458	10488	14393	16993	18346	22303	25957	27491	32225	41066	47874	59495
01462	05459	10494	14394	16994	18348	22305	25961	27492	32237	41231	47866	59497
01502	05460	10493	14549	16995	18349	22308	25965	27494	32250	41961	48021	59498
01503	05461	10573	14552	16996	18350	22310	26078	27497	32332	41962	48022	59499
01505	05463	10575	14553	17002	18351	22317	26079	27752	32420	41963	48023	60133
01506	05464	10581	14560	17009	18352	22325	26081	27787	32432	41964		

GOLD SPORT



Sous l'influence de A. Gold & Sons

**Économisez
101\$**
sur notre
blouson aviateur
en cuir

**Seulement
299\$**
Ord. 400\$
Brun ou noir
P.M.G.T.G



JETEZ UN COUP D'OEIL SUR LES NOMBREUSES CARACTERISTIQUES DE CE BLOUSON MODE EN CUIR PROVENANT DE NOTRE COLLECTION EXCLUSIVE GOLD SPORT.

- peau de vache qualité supérieure au luxueux fini napa
- fermeture à glissière sous patte
- bouton-pression au cou
- empiècement triangle devant et derrière
- manches raglan
- épaulettes à pression
- poignets à pression
- ceinture à la taille avec boucle de réglage
- poches latérales passepoilées

S.V.P. MAGASINEZ TÔT POUR UN MEILLEUR CHOIX DE COULEURS ET DE GRANDEURS.

- FAIRVIEW, PTE-CLAIRE
- CARREFOUR LAVAL
- 960, STE-CATHERINE O
- MALL CHAMPLAIN
- BROSSARD



- LA PLACE VERTU
- CARREFOUR LAVAL
- GALERIES D'ANJOU
- PROMENADES SAINT-BRUNO

Cartes American Express, Visa, MasterCard, Diners, Carte Blanche, A. Gold & Sons

L'acier canadien sera frappé de droits aux USA

La Commission internationale du commerce, plus haute autorité américaine en matière de commerce international, a approuvé hier l'imposition de nouveaux droits élevés sur les rails d'acier du Canada importés aux États-Unis. Par son jugement, la commission a maintenu la décision prise en juillet par le département du Commerce des États-Unis, qui avait imposé de lourds droits sur les rails provenant d'Algoma Steel Corp., de Sault Ste. Marie, Ont., et de Sydney Steel Corp., société d'État établie en Nouvelle-Écosse.

La première chose qu'un animal voit chez une personne malade, c'est la personne.



Les animaux n'ont pas de préjugés. Grâce à la zoothérapie, ils aident chaque jour de nombreux patients à retrouver la force de travailler à leur guérison. Renseignez-vous: demandez notre brochure gratuite. Parlez-en à votre thérapeute.

L'Institut canadien de zoothérapie inc. 4507A, Côte des Neiges Montréal (Québec) H3V 1E7 (514) 340-1296

TRANSFORMER IMMEUBLE LOCATIF EN COPROPRIÉTÉ
COURS:
Aspects juridiques • Financiers et administratifs.
99\$
EduComm 279-3685

APPRENDRE À COMPRENDRE LA PEINTURE



Voici la possibilité de suivre un cours pour apprendre à mieux comprendre, analyser et apprécier les oeuvres d'art et ce, dans un langage clair à l'aide d'exemples pertinents. Il vise également à mieux vous faire comprendre les différents langages et tendances de la peinture et l'évolution de celles-ci du début du siècle à nos jours. De plus, nous tracerons un parallèle entre la peinture québécoise et canadienne, et les courants internationaux.

Nous étudierons aussi le marché de l'art, dont, entre autres, la fiscalité et les assurances. La session débutera le 4 septembre pour une durée de huit semaines consécutives, soit les lundi, mardi ou mercredi de 19h à 22h ou les mardi et mercredi de 13h à 16h. Avec la participation de M. Guy Robert et M. Robert Bernier.

INSCRIPTION/RÉSERVATION: Pour s'inscrire, il vous suffit de téléphoner

352, RUE ROY EST, MONTRÉAL 849-5049 (entre Saint-Denis et Drolet) 281-0892

LES COURS APPRENDRE À COMPRENDRE LA PEINTURE

PROPOSITIONS D'AFFAIRES...

<p>705 HYPOTHEQUES</p> <p>A IERE 2e, balance de vente, N. Laberge 739-3334</p> <p>A.M. PLACEMENTS, 1ere et 2e hypothèque, résidentielle, commerciale, industrielle, simple, rotative et discrète 389-3831 (Mtl), 279-1511 (Laurierville).</p> <p>ARGENT A PRETER en 1ere et 2e hyp. Achat de solde de prix de vente. Radina Silicani Notaires, 814-252.</p> <p>ESCOMPTÉ Meilleure offre. Revue 28h. R. Landry 288-9322</p> <p>FOND ILLUMITE POUR IERE, 2E HYP. ETC. ET PRETS COMMERCIAUX. SERVICES FINANCIERS ALCO. 287-1655</p> <p>HYPOTHEQUE 1ere, 2e, taux courants, notaire Sequin, 669-3543</p> <p>HYPOTHEQUES (1re, 2e, balance de vente). Notaire Rivet 389-8484</p>	<p>710 OCCASIONS D'AFFAIRES</p> <p>ACHETONS commerces, industries, propriétés, en difficulté. Financiers, 875-0722.</p> <p>ALI-DEL MARKETING INC. recherche distributeurs en charcuterie ainsi que pour eau de source. 637-3743</p> <p>ASSOCIES achetés, (retraites ou semi-retraites) libres de voyager à travers le monde, domaine touristique et géographique, visibilité 14 de million et plus annuellement, capital minimum requis 100,000\$ approx. 514-397-1129</p> <p>BREVETS inventions, Achetons et finançons. Bluteau & Ass. 866-3045</p> <p>BUREAU de comptables établi acheterai clientèle comptable. Bonnes conditions. Ecrire C.P. 403, succ. Bourassa, M.H.2C JG7</p> <p>CAUSE DÉPART, inventaire et fabrication de tabacques publicitaires intérieurs, lumineux, entraînement fourni, occasion unique d'avoir son atelier. 747-4414 Mme C. Paquet.</p> <p>CHEVAUX DE COURSE: investisseurs ou associés(e)s. 2,500\$ minimum. Abri fiscal jusqu'à 8,750\$. Investissement approx. 25% inf. ret. Aucune perte. (514) 449-3835.</p> <p>COMMERCE très lucratif, batisse et équipement. Occasion exceptionnelle. Gens sérieux seulement. 366-5399</p> <p>CONSEILLER EN ADMINISTRATION, vous desirez ouvrir un bureau et partager des services avec un cabinet de C.A. Veuillez écrire à M. Normand au 7875 Louis-H. Lafontaine, suite 200, Anjou, H1K 4E4.</p> <p>DISTRIBUTEUR Affaire qui vous rapporte immédiatement. Revenu 100,000 à 150,000\$ et plus. 120 distributeurs en opération au Canada. Plusieurs territoires disponibles au Québec. Système de marketing à succès. Assistance d'ordre professionnelle. Qualité maximale produit garanti. Territoire exclusif. Investissement initial minimum de 10,000\$. Formation complète et support technique continu. Pour inf. 514-987-2222</p>	<p>710 OCCASIONS D'AFFAIRES</p> <p>DISTRIBUTEURS INDEPENDANTS pour faire la promotion et la vente d'un produit naturel provenant de la Suisse et récemment introduit au Québec. Aucun investissement requis. Pour information composer le 514-891-3179.</p> <p>DISTRIBUTION et installation, produits pour revêtement de béton exclusifs, territoire protégé. 2 territoires à vendre. Pive Nord. 1-759-2846, 1-800-363-1192</p> <p>JE M'ASSOCIERAI pour redresser ou démorner votre P.M.E. 662-1790</p> <p>L'OCCASION DE SA VIE 485-6375 de 9 à 19 h a.m.</p> <p>LE REGROUPEMENT d'employeurs et d'employés du Mtl métropolitain offre à toute personne sérieuse et ambitieuse un projet de carrière comme représentant relationnel avec beaucoup d'avantages. Pré-requis investissement de 10,000\$ pour personne acceptée. Entrevue confidentielle sur rendez-vous: 387-7999.</p> <p>POUR l'expansion prôlée, compagnie établie recherche capital privé pour financement des inventaires. Rendement de 20 à 35% payable mensuellement. Bonne garantie. M. Gagnon, C.P. 319, Succ. Rosemont, Mtl, H1X 3C6.</p> <p>FONDS pour commerce, industrie, affaires, appariements, etc. DENCOL MTG - 342-1358</p> <p>PROJET d'agrandissement, centre culturel déjà établi depuis 5 ans, investissement de groupe 35,000 et plus, rendement 18.5%, remboursement intérêt au trimestre, terme 3 ans avec remboursement capital. inf. 478-4636</p> <p>SALON de coiffure à vendre, 8 postes de travail. A Laval. Auboune. 661-1443, 661-5048 soir.</p> <p>ST-DENIS, 5 triplex près metro Rosemont, prêts à renover, gros potentiel. M. Richard au 275-9813, après 7h: 672-2217. S.V.P. pas d'agents.</p> <p>VOYAGES A 75% REDUCTION associés passifs, 20% retour plus 75% réduction sur vos billets. Actifs, même chose plus revenus entre 38,000\$ et 54,000\$. Montant requis 10,000\$ à 25,000\$. 488-8190, 388-9154</p>	<p>712 ASSOCIES DEMANDES</p> <p>ASSOCIES financiers demandés pour expansion d'une ferme commerciale de fruits arc-en-ciel. Entreprise moderne, très bien établie et rentable. Possédons 65% du marché du Québec en fruits frais. Tél. sans frais: 1-800-363-5171.</p> <p>ASSOCIES actifs ou silencieux pour développement d'un projet d'écologie. 514-539-1209</p>	<p>718 AGENT DEMANDE</p> <p>PRETEUR prive ou endosseur demande pour un prêt de 514 000 (36 ou 48 mois) pour un couple sérieux avec bon emploi stable. Sommes prêts à payer \$1 500 comptant à la personne qui nous aidera à obtenir ce prêt. Besoin pour lundi 28 août 89 au plus tard. M. Bob 738-9205 de 9h à 17h ou après 18h 366-1237.</p>
<p>710 OCCASIONS D'AFFAIRES</p> <p>\$\$\$</p> <p>Don bilan nécessaire pour financement. Aucun argent requis. Gros profits. 722-8602.</p> <p>A VOUS DE VOUS INFORMER Recherchez un maximum de 25 investisseurs pour notre 17e résidence de personnes âgées. Très haut rendement avec des profits garantis les 3 premiers années. Tous nos projets s'autofinancent et ne nécessitent aucun comptant. 844-483 M. Bellegarde.</p> <p>ACCÉDEZ à votre indépendance financière. Routes de distributeurs exclusives concernant l'hygiène et la santé publique. Financement disponible. Pour informations: Montréal: Mme Trudel 514-526-4448, Québec: M. Petit 418-623-0442.</p> <p>AGENTS distributeurs demandés pour province de Québec visitant ou pour visiter restaurants, snack-bars, brasseries etc. Nouveau matériel pour serveuses(eux) en demande. 523-8418, 9. Menard 4729 Bover Mt Qc H2J 3E4.</p>	<p>715 SERVICES FINANCIERS</p> <p>ACHAT balance de vente, 2e, 3e, crédit bail, Insta-Prêt. 656-3494</p> <p>Commerce en difficulté. 1ere et 2e hyp. recevable, chèques. Groupe SODECOM. 521-7274</p> <p>CAPITAL DE RISQUE</p> <p>Prêts commerciaux, 1ere, 2ieme hyp. commerciales. Financement de recevables et chèques post-dates. M. Duquoy 676-5995.</p>	<p>718 AGENT DEMANDE</p> <p>BESOIN 85,000, 1ere, 9e, Rosemont. Valeur: 115,000. \$26,000 1ere, St-Collite, bungalow valeur 550,000. 729-4335.</p> <p>BESOIN argent 1ere 2e hyp. sur propriétés notaire 729-4334.</p> <p>BESOIN argent 1re, 2e hypothèque sur priorite. M. Donald Fortin, 388-9154</p>	<p>725 TENUE DE LIVRES, DECLARATIONS D'IMPOT</p> <p>COMPTABILITE, informatique, pave, e.f. impôts, 745-0692.</p> <p>COMPTABILITE, tenue de livres de qualité, 669-9556</p>	<p>730 EQUIPEMENT SPECIALISE</p> <p>FAX modele NEC, Nefax 2, multi fonctions, valeur 780\$ pour 2000\$ ou meilleure offre. 655-3859</p>

Caplan-Duval

présente le

Solde

DEUXIÈME ANNIVERSAIRE DES BAGAGES B.I.

Il y a 7 ans déjà. Caplan-Duval a commencé à offrir la gamme de valises et bagages B.I. Nous sommes l'une des plus importantes maisons indépendantes vendant des bagages à Montréal. Pour fêter cet anniversaire conjoint B.I.-Caplan-Duval, tous les bagages sont offerts avec

30 à 50% de réduction

Cette offre est valable cette semaine seulement. Nous avons un choix complet pour la rentrée.

BONNE FÊTE B.I.

Mail Cavendish Plaza Côte-des-Neiges
5800, boul. Cavendish 6700, Côte-des-Neiges

Caplan-Duval 483-4040

SANS FRAIS: 1-800-361-9420

PASSWORD

En vente chez votre libraire

Password

Couverture rigide 29,95 \$

Format poche 14,95 \$ (version intégrale)

LE SEUL
DICTIONNAIRE
ANGLAIS
DES
FRANCOPHONES

MONTRÉAL

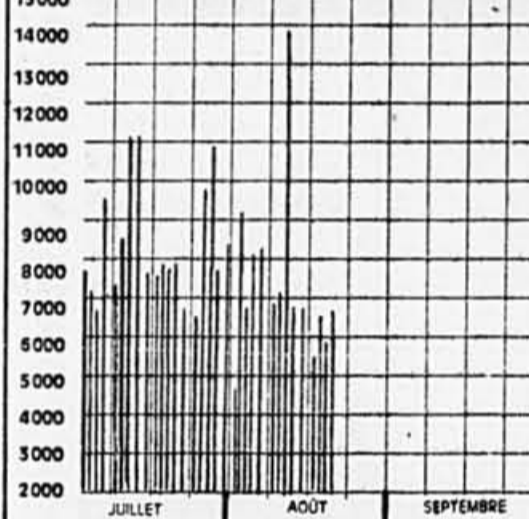
VARIATIONS QUOTIDIENNES DE L'INDICE COMPOSÉ

Haut: 2024,00 Fermeture: 2023,87 Bas: 1986,41

(indice canadien 25 titres)



VOLUME QUOTIDIEN DES TRANSACTIONS: 6 000 000



INDICES DE MONTRÉAL

Table listing various market indices such as MARCHÉ CANADIEN (XXM), MARCHÉ BANCAIRE (XCB), MINES-MÉTALUX (XCM), etc., with their current values and percentage changes.

NOTE: Cotes en cents sauf lorsque indiqué \$; f=actions non votantes; a=votes limités ou restreints; u=titre négocié en dollars US; Z=lot irrégulier.

Main table of stock prices for Montreal, organized by sector (A/B, C/D, E/F, G/H, I/J, K/L, M/N, O/P, Q/R, S/T, U/Z) and listing individual stocks with their prices and changes.

INDICES DE NEW YORK

Haut: 2738,44 Fermeture: 2734,64 Bas: 2672,23

(selon les 30 plus gros titres de Dow Jones)



VOLUME QUOTIDIEN DES TRANSACTIONS: 227 140 000



INDICE DE NEW YORK

Table listing various market indices for New York, including COMPOSÉ, INDUSTRIELLES, TRANSPORTS, etc., with their current values and percentage changes.

INDICES: Raymond, Chabot, Martin, Pare.

MONTRÉAL (PC) - Voici la position des trois indices Raymond, Chabot à la fermeture du 24 août et leur position entre parenthèses la position lors de la précédente clôture.

Table showing the performance of Raymond, Chabot, and Martin indices, including their current values and percentage changes.

LA DIVISION INTERNATIONALE À MONTRÉAL (SOCIÉTÉS FRANÇAISES)

Table listing various international companies and their stock prices, categorized by sector.

CONTRATS À TERME DE TITRES FINANCIERS

Table listing financial contracts and their current values, including various types of securities and derivatives.

TITRES AU COMPTOIR (de Montréal)

Table listing over-the-counter securities and their current values, including various stocks and bonds.

NEW YORK

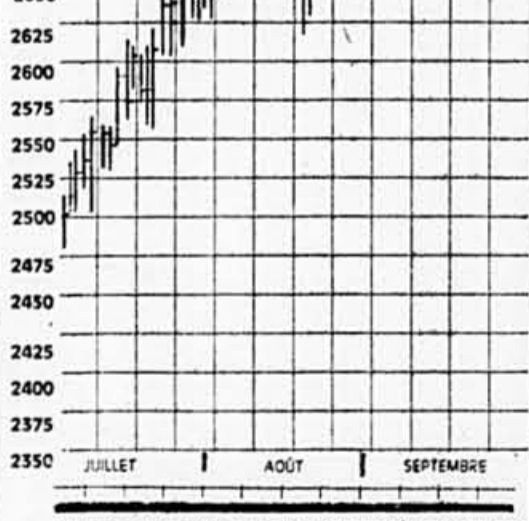
Variations quotidiennes de l'indice composé

Haut: 2738,44 Fermeture: 2734,64 Bas: 2672,23

(selon les 30 plus gros titres de Dow Jones)



VOLUME QUOTIDIEN DES TRANSACTIONS: 227 140 000



INDICE DE NEW YORK

Table listing various market indices for New York, including COMPOSÉ, INDUSTRIELLES, TRANSPORTS, etc., with their current values and percentage changes.

INDICES: Raymond, Chabot, Martin, Pare.

MONTRÉAL (PC) - Voici la position des trois indices Raymond, Chabot à la fermeture du 24 août et leur position entre parenthèses la position lors de la précédente clôture.

Table showing the performance of Raymond, Chabot, and Martin indices, including their current values and percentage changes.

LA DIVISION INTERNATIONALE À MONTRÉAL (SOCIÉTÉS FRANÇAISES)

Table listing various international companies and their stock prices, categorized by sector.

CONTRATS À TERME DE TITRES FINANCIERS

Table listing financial contracts and their current values, including various types of securities and derivatives.

TITRES AU COMPTOIR (de Montréal)

Table listing over-the-counter securities and their current values, including various stocks and bonds.

INDICES: Raymond, Chabot, Martin, Pare.

MONTRÉAL (PC) - Voici la position des trois indices Raymond, Chabot à la fermeture du 24 août et leur position entre parenthèses la position lors de la précédente clôture.

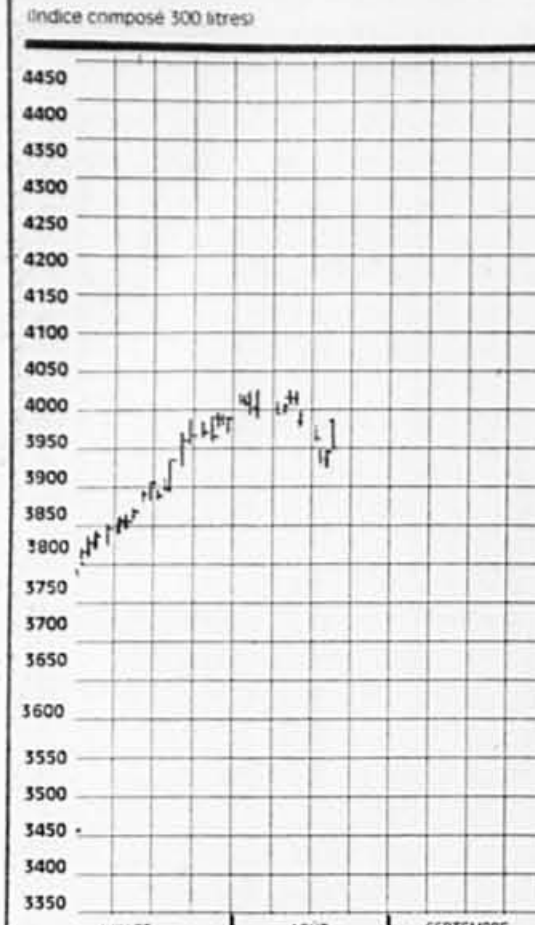
Table showing the performance of Raymond, Chabot, and Martin indices, including their current values and percentage changes.

LA DIVISION INTERNATIONALE À MONTRÉAL (SOCIÉTÉS FRANÇAISES)

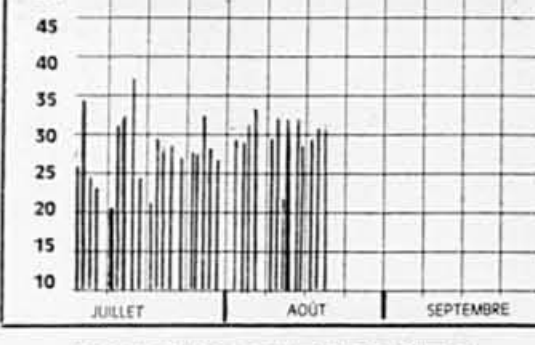
Table listing various international companies and their stock prices, categorized by sector.

TORONTO

VARIATIONS QUOTIDIENNES DE L'INDICE COMPOSÉ



VOLUME QUOTIDIEN DES TRANSACTIONS: 32 307 000



INDICES DE TORONTO

Table with 3 columns: Index Name, Current Value, and Change. Includes 300 Composite, Serv. Financiers, Miners & Metals, etc.

SOUS INDICES DE TORONTO

Table with 3 columns: Index Name, Current Value, and Change. Includes Aurifères, Papiers, Immobilier, etc.

INDICE TSE 35

Table with 3 columns: Index Name, Current Value, and Change.

Table with 3 columns: Index Name, Current Value, and Change. Includes Haut, Fermeture, Bas, Volume.

VANCOUVER

VOLUME: 32 500 000 INDICE GÉNÉRAL FERMETURE: 762,29 +5,70

Large table of stock market data for Vancouver, including various company names and their prices.

Table of stock market data for Toronto, listing various companies and their prices.

Table of stock market data for Vancouver, listing various companies and their prices.

Table of stock market data for Toronto, listing various companies and their prices.

Table of stock market data for Vancouver, listing various companies and their prices.

Table of stock market data for Toronto, listing various companies and their prices.

Table of stock market data for Vancouver, listing various companies and their prices.

Table of stock market data for Toronto, listing various companies and their prices.

Table of stock market data for Vancouver, listing various companies and their prices.

AVIS LÉGAUX - APPEL D'OFFRES-SOUMISSIONS - ENCANS

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de BISHOPTON
Aux contribuables de la susdite municipalité
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, Québec:

DEMANDE DE SOUMISSIONS
Des soumissions sous enveloppe scellée seront reçues au bureau de la sec.-trés., C.P. 180, 76, rue Main, Bishopton, Qc J0B 1G0 jusqu'au jeudi 28 septembre 1989 pour être ouvertes lors de l'assemblée régulière du Conseil de Bishopton, lundi le 2 octobre 1989 à l'Hôtel de Ville au 76, rue Main à Bishopton pour:

Vente d'un terrain au Lac Miroir à Bishopton, zoné blanc, d'une grandeur de 300' de large par 1200' de profond, pour fin de construction résidentielle et villégiature. Vue panoramique sur le lac Miroir, longeant la route principale 255 Nord.

La Municipalité de Bishopton ne s'engage pas à accepter la plus haute ni aucune des soumissions présentées.

Les intéressés pourront obtenir plus de détails en s'adressant à la sec.-trés. de la municipalité, les mardi et jeudi de 8:30 à 11:30 et de 1:00 à 4:30.

DONNÉ à BISHOPTON ce 15e jour d'août mil neuf cent quatre-vingt-neuf
Thérèse Rodrigue
Secrétaire-trésorier

RECTIFICATIF

Dans notre cahier «SOLDE DE LA RENTRÉE» F-08-2 pour distribution aux environs du samedi 19 août 1989, veuillez noter:

page 14 — dans notre assortiment de soutiens-gorge Elegant et Sinfonie, soutien léger, moyen et complet, en solde de 6,70\$ à 14,20\$ ch. style no 7896, aurait dû de lire style no 7796. Nous nous excusons des problèmes qui pourraient s'ensuivre auprès de notre clientèle.

Bonimart
Le magasin EXTRA SPÉCIAL de votre famille!

AVIS

Avis est par les présentes donné conformément à l'article 1571d du Code civil, qu'un acte de transfert et cession de toutes les créances présentes ou futures de CENTRE DE RENOVATION ROUSSILLON INC., ayant sa place d'affaires à 254, St-Regis, St-Constant, P.Q., en faveur de la Banque Nationale du Canada, en date du 21 octobre 1988, a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Larprière, le 27 octobre 1988 sous le numéro 244429.

Longueuil, P.Q., le 22e jour d'août 1989.

BANQUE NATIONALE DU CANADA

Les résistants du Liban épaulés par ceux d'ici

LILY TASSO

■ Près de 2000 Libanais de Montréal terminaient hier par une marche impressionnante leur vigile ininterrompue de trois jours devant les consulats généraux d'URSS, du Maroc et des États-Unis. A chacun a été remise une lettre adressée au chef de l'État.

Les Libanais prient Michael Gorbatchev de s'assurer que les armes soviétiques vendues à la Syrie ne soient pas utilisées contre le Liban et d'exiger le retrait des forces syriennes de ce pays. Cette dernière requête est adressée aussi au roi Hassan II qu'ils conjurent également de presser la Ligue Arabe de prendre contre la Syrie des sanctions diplomatiques et économiques.

S'adressant enfin au président George Bush, ils lui demandent d'adopter une attitude ferme en dénonçant les agressions syriennes au Liban et d'exercer des pressions pour que cessent les bombardements, que soit respecté le cessez-le-feu, levés les blocus et retirés les 40000 soldats syriens stationnés au Liban.

La marche s'est terminée au Complexe Guy-Favreau où se trouvent les bureaux du Secrétariat d'État et de l'Immigration. C'était pour leurs délégués l'occasion de s'adresser par écrit au premier ministre Brian Mulroney. Pour lui faire part de leur inquiétude et lui exprimer leur souhait de voir le Canada joindre ses efforts à ceux de la France pour trouver une solution pacifique à la guerre du Liban.

Ce que la population civile vit dans ce pays et son incroyable résistance a bouleversé le père Jean Slim, curé de la cathédrale maronite Saint-Maroun, qui rentrait hier d'un mois passé dans son pays d'origine. «Lorsque j'ai quitté le Liban, il y a trois ans, la situation était presque calme. Aujourd'hui, elle est infernale», confiait-il à sa descente d'avion.

Il devait rencontrer le général Michel Aoun avant de partir, mais il a été forcé de passer ses cinq derniers jours terré dans un abri. Il rapporte cependant un message verbal du chef chrétien, destiné à la communauté libanaise, prônant l'union entre Libanais et l'effort de tous pour aider à la libération du pays.



Un dessin d'enfant qui en dit long sur le voeu le plus cher des Libanais.
PHOTO RICHARD GODIN, La Presse

L'examen des grues aux rayons X devrait être obligatoire, estime un syndicaliste

GILLES ST-JEAN

■ Le représentant des grutiers au Conseil provincial des métiers de la construction, syndicat qui regroupe la majorité des grutiers de la province, estime qu'on devrait obligatoirement examiner toutes les grues à l'aide d'appareils à rayons X, après cinq ans d'usage.

M. Jocelyn Dupuis a souligné hier, au cours d'un entretien téléphonique, que ce type d'examen est courant en Europe, où l'on utilise beaucoup plus de grues qu'ici.

«Le grutier a l'expérience nécessaire pour vérifier si tout fonctionne bien sur sa machine, mais il n'est pas capable d'évaluer si le métal est 'fatigué», a noté le syndicaliste.

La présidente de la Commission de la santé et de la sécurité du travail, Mme Monique Jérôme-Forget, rencontrée mercredi

dans le centre-ville sur le lieu d'un accident de grue qui n'a pas fait de blessé, avait aussi évoqué la pertinence de ce type d'inspection.

Selon elle, on ne dispose pas actuellement au Québec des appareils nécessaires, mais ce ne serait qu'une question de temps avant qu'on n'en acquière.

«Il n'y a aucun appareil de ce genre en Amérique. C'est sûrement coûteux mais sans aucun doute très efficace», note pour sa part M. Dupuis.

Ces appareils à rayons X sont du type utilisés pour vérifier les carlingues des avions.

Mme Forget, quand on lui a demandé si le nombre d'accidents impliquant des grues n'était pas anormalement élevé, au Québec, a souligné qu'il y en avait partout là où des grues étaient utilisées.

«En France, en un an, on en a compté 18 qui ont fait des morts», a-t-elle dit.

Ex-mari jaloux accusé

■ Un résident de Valleyfield âgé de 35 ans subira son enquête préliminaire, lundi prochain dans cette ville, relativement à des menaces proférées à l'endroit de son ex-femme ainsi que pour possession d'arme à autorisation restreinte, après avoir tiré au moins un coup de feu sur le véhicule du nouvel ami de la femme.

Stéphane Plante a été arrêté le week-end dernier par le détective Victor Perrault, de la Sûreté municipale de Valleyfield, après que des policiers appelés à la résidence de son ex-épouse eurent trouvé au moins un projectile de calibre .32 sur le plancher de la camionnette de l'ami de cette dernière. Les deux banquettes avaient été transpercées. Un pistolet de calibre .32 a été saisi.

Plante n'aurait pas accepté que son ex-femme, dont il était séparé depuis un an, refasse sa vie. Il lui aurait adressé une lettre de menaces en juillet et, dans la nuit de samedi dernier, aurait ouvert le feu sur la Ford Aerostar du nouvel ami. Personne n'était dans le véhicule à ce moment-là.

Lors de sa comparution, en début de semaine, le juge lui a refusé la libération sous cautionnement.

Je pense donc je lis

La Presse

Construction de défense Canada Défense Construction Canada

DOSSIER: ML96910 bfc Montréal (Québec)
L'agrandissement et la rénovation d'une partie du bâtiment 69

DATE DE FERMETURE: MERCREDI, le 20 septembre 1989
DÉPÔT POUR DOCUMENTS: NIL

Les soumissions, sous pli cacheté, pour le(s) projet(s) indiqué(s) ci-haut, seront reçues jusqu'à 15 h, heure locale, adressées au Gestionnaire régional politique et admin. des contrats, Travaux publics Canada - Complexe Guy-Favreau, 200 ouest, boul. Dorchester, Tour Est, 6e étage, MONTREAL (Québec) H2Z 1X4.

Les intéressés pourront se procurer les documents de soumission en s'adressant à notre Service des plans à Ottawa à l'adresse suivante: Construction de Défense (1951) Limitée, Immeuble Sir Charles Tupper, Promenade Riverside, aile «A», 3e étage, Ottawa (Ontario) K1A 0K3 (téléphone 613-998-9549, fax 613-998-1061 ou numéro du télex 053-3726/3727), et en déposant le montant indiqué.

Les plans, le devis et les documents de soumission peuvent être examinés aux bureaux de l'Association des entrepreneurs: Montréal, Québec, Sherbrooke, Trois-Rivières, Granby, notre bureau régional à Montréal ainsi qu'à l'Office de Travaux publics Canada à Montréal.

Canada

Delson

APPEL D'OFFRES
VILLE DE DELSON ET POLICE INTERMUNICIPALE DES VILLES DE DELSON ET STE-CATHERINE
ASSURANCE DE DOMMAGES

La Ville de Delson et la Police Intermunicipale des Villes de Delson et Ste-Catherine demandent des soumissions pour leur portefeuille des assurances de dommages.

Toutes les conditions du présent appel d'offres ainsi que les principales caractéristiques des assurances demandées sont contenues dans un document (cahier des charges) qui sera disponible et qui pourra être obtenu sur demande à compter de 10:00 heures, lundi le 18 août 1989 à l'endroit suivant:

Hôtel de Ville
50, rue Ste-Thérèse
Delson (QUÉBEC)
J0L 1G0

sont admis à soumissionner les courtiers d'assurance, agents d'assurance et compagnies d'assurance dûment autorisés à faire affaires au Québec.

Quel que soit le mode d'envoi que le soumissionnaire choisit d'adopter, toute soumission doit, pour être valablement reçue, être sous pli cacheté, portant la mention «soumission pour le portefeuille des assurances de dommages» et se trouver physiquement au:

Bureau du Greffier
Ville de Delson
50, rue Sainte-Thérèse
Delson (QUÉBEC)
J0L 1G0

au plus tard vendredi, le 22 septembre 1989, à 13:55 heures.

Toutes les soumissions seront ouvertes publiquement le même jour à compter de 14:00 heures dans la salle des délibérations du Conseil à la même adresse.

La Ville de Delson ne s'engage à retenir ni la plus basse, ni aucune des soumissions qui seront présentées et n'encourt aucun frais ou obligation pour les pertes subies par le ou les soumissionnaires.

La Greffière de la Ville
Nicole Perron, o.m.a.

Office national des transports du Canada National Transportation Agency of Canada

AVIS DE DEMANDE
Dossier no M4205-L41-4-1
Rôle no 89475
DATE: le 25 août 1989

LES AILES DE CHARLEVOIX INC.
DEMANDE POUR UNE LICENCE AFIN D'EXPLOITER UN SERVICE INTÉRIEUR

Les Ailes de Charlevoix Inc. a demandé à l'Office national des transports pour une licence afin d'exploiter un service intérieur de vols affrétés (classe 4) pour le transport de personnes et de marchandises au moyen d'aéronefs à voilure fixe du groupe C, à partir d'une base située à St-Hubert (Québec).

Une collectivité, une personne ou tout autre organisme ayant un intérêt à cet égard qui s'oppose à la délivrance de la licence peut intervenir contre la demande, en conformité avec les Règles générales de l'Office national des transports. L'intervention, le cas échéant, doit être déposée au plus tard le 25 septembre 1989, et une copie doit être signifiée simultanément à la demanderesse. Conformément à l'article 13 des Règles générales de l'Office national des transports, la date du dépôt ou de la signification d'un document est celle où l'Office ou le destinataire le reçoit. La seule exception à cette règle a lieu lorsqu'un document est envoyé par poste certifiée: son dépôt est toutefois acceptable et la date d'oblitération du document ne dépasse pas la date limite énoncée dans l'avis public pour le dépôt des interventions. Une preuve acceptable de signification doit être donnée à l'Office. En cas d'opposition, l'Office doit être convaincu que la délivrance de la licence n'amènera pas une réduction importante du service intérieur à l'intérieur, à destination ou en provenance de tout point de la zone désignée ou n'y perturbera pas la prestation des services aériens. Il appartient à l'intervenant de convaincre l'Office que la licence demandée ne devrait pas être délivrée.

Si on en fait la demande à l'Office, on peut obtenir plus de détails de la demande et des instructions relatives au dépôt d'une intervention en accord avec les Règles générales de l'Office national des transports. Les demandes de prorogation de délai pour déposer une intervention ne seront accordées pour l'Office que dans des circonstances exceptionnelles. Toute demande à l'Office devra être déposée en la remettant au Secrétaire en main propre ou en l'envoyant par message à l'Office national des transports, 15, rue Eddy, Hull (Québec), par poste certifiée à l'Office national des transports, Ottawa (Ontario), K1A 0N9, par télex (no 053-4254/053-3615) ou par télécopieur (no 819-997-6727).

Pour plus de renseignements, prière de communiquer avec le soussigné ou avec R. Boyle au (819) 997-1792.

A. Desrochers
pour le directeur, Services intérieurs
Direction générale de l'entree sur le marché
et de l'analyse du marché
Office national des transports

Canada

Les conclusions du rapport Gagnon sont contestées

RICHARD FORTIN

■ Le Centre des services sociaux du Montréal métropolitain (CSSMM) a exprimé dans un communiqué émis mercredi son «profond désaccord» avec les conclusions de la Commission d'enquête Gagnon sur les allégations d'abus sexuels présumés commis sur des enfants dans un centre d'accueil de l'est de Montréal entre 1981 et 1986.

Me Jean-Denis Gagnon affirmait dans son rapport rendu public la semaine dernière que «la preuve ne démontre pas de façon prépondérante» que de tels abus avaient effectivement été commis.

Le CSSMM soutient que le commissaire s'est plus préoccupé de la réputation et de l'avenir des personnes impliquées par les enfants que du sort des présumées victimes.

«Les adultes sont identifiés comme des victimes et les enfants, profondément marqués, comme des agresseurs. De victimes qu'ils étaient, ils apparaissent, à la lecture du rapport, menteurs, inventeurs d'histoires, comploteurs, et mésadaptés socio-affectifs tellement influençables qu'on ne peut croire en leur parole.»

Le communiqué rappelle que dès le dévoilement de l'affaire en octobre 1986, le directeur de la protection de la jeunesse du

CSSMM avait mené enquête auprès d'une centaine d'enfants qui avaient séjourné au centre d'accueil depuis janvier 1980. «Les intervenants sociaux en sont venus alors à la conclusion que la sécurité et le développement de 32 enfants avaient été compromis par des abus sexuels faits par des adultes.» Dix-huit jeunes garçons ont maintenu leur témoignage devant la commission Gagnon.

Le CSSMM juge inacceptable d'écarter les déclarations des enfants de mettre en doute la compétence, la formation et l'objectivité des 20 intervenants et policiers qui ont mené l'enquête.

Le communiqué souligne que les procureurs représentant les enfants, le centre d'accueil et le directeur de la protection de la jeunesse, de même que le procureur de la commission ont tous conclu dans leur plaidoirie à la prépondérance de la preuve à l'effet que des abus sexuels avaient eu lieu. Seul le représentant des personnes impliquées par les enfants avaient conclu autrement.

«Le CSSMM demeure convaincu, en raison de l'expertise clinique de ses praticiens, qu'il est impossible de rejeter les témoignages de tous les enfants qui ont affirmé avoir été abusés sexuellement.»

Plus tôt cette semaine, la Fédération des affaires sociales (FASCSN) s'était publiquement réjouie des conclusions du commissaire Gagnon. Les employés du centre d'accueil étaient affiliés à la FAS.

Décès du cardinal Flahiff

■ Le cardinal Georges B. Flahiff, qui a été archevêque de Winnipeg de 1961 à 1982, est mort mardi dernier à Toronto à l'âge de 83 ans des suites d'une attaque cardiaque.

Il reste à la suite de ce décès cinq cardinaux canadiens: le cardinal Paul-Émile Léger, ancien archevêque de Montréal, le cardinal G. Emmett Carter, archevêque de Toronto, le cardinal Louis-Albert Vachon, archevêque de Québec, le cardinal Édouard Gagnon, président du Conseil pontifical pour la famille, et le cardinal Paul Grégoire, archevêque de Montréal.

C'est en 1969 que le cardinal Flahiff a été élevé au cardinalat par Paul VI. Il a participé aux deux conclaves de 1978 qui ont élu successivement les papes Jean-Paul Ier et Jean-Paul II.

Avant d'être nommé à la tête du diocèse de Winnipeg, le cardinal Flahiff a enseigné l'histoire médiévale pendant 20 ans au collège St. Michael's de Toronto et a été, de 1954 à 1961, supérieur général de la communauté des Pères basiliens.

De 1962 à 1965, il a participé au concile Vatican II. Il a été président de la Conférence des évêques catholiques du Canada de 1963 à 1965. Et il a été l'un des quatre représentants des évêques canadiens aux synodes romains de 1967 et de 1971.

Son successeur à Winnipeg, Mgr Adam Exner, a exprimé son vif regret à la nouvelle de sa mort. «Le cardinal Flahiff, a-t-il dit, voyait le Christ en tous et chacun: ses étudiants, ses confrères prêtres, ses diocésains de Winnipeg. Il va nous manquer!»

Compétition officielle FESTIVAL DES FILMS DU MONDE 1989

PRIMA FILM CKAC 73 La Presse Radio-Canada Télévision

INVITENT 450 PERSONNES À LA PREMIÈRE DU FILM

PORTION D'ÉTERNITÉ

Un film de **ROBERT FAVREAU**

DANIELLE PROULX
MARC MESSIER
PAUL SAVOIE
PATRICIA NOLIN
GILLES PELLETIER

LE MERCREDI 8 SEPTEMBRE à 19h30, CINÉMA CRÉMAZIE

PRODUIT PAR LES PRODUCTIONS DU REGARD ET L'OFFICE NATIONAL DU FILM DU CANADA

Date limite pour participer: 28 août 1989 Les règlements du concours sont disponibles chez: La valeur des prix offerts est de 2 700 \$ PRIMA FILM

Remplir et retourner à:
CINÉMA CRÉMAZIE
VILLENEUVE ET ASSOCIÉS INC.
445, rue St-François
L'Ange, #7
Montréal, Qué.
H2T 2T1

Nom _____
Adresse _____
Ville _____
Tél. _____

La Ligue des droits et libertés s'inquiète d'une réunion de mouvements d'extrême-droite

JEAN-PAUL SOULIÉ

■ La Ligue des droits et libertés dénonce la tenue au Québec d'un rassemblement de Skinheads d'extrême-droite, avec la participation d'organisations racistes et néo-nazies, comme le Ku-Klux-Klan Nation Aryenne et le parti National du Canada.

Le rassemblement doit avoir lieu dans la région de Sherbrooke, les 2 et 3 septembre, soit la fin de semaine de la Fête du Travail. Le trac qui circule actuellement pour convoquer les adeptes de l'idéologie nazie et de l'extrême-droite est intitulé, en calligraphie gothique, «White Power», et contient les slogans: «Pour la race blanche...jusqu'au bout», et prévoit la participation d'un «bataillon» de skinheads de Montréal, d'autres des États-Unis, et des croix incendiées, dans la pure tradition du Ku-Klux-Klan, qui n'est pas nommé, mais dont l'imagerie est reproduite: emblème et chevalier à cagoule.

La Ligue des droits et libertés a dévoilé

l'existence de cette assemblée projetée en lançant son étude «Le mouvement skinhead et l'extrême-droite», un document de 122 pages, résultat d'une étude commencée il y a un an.

Cette recherche fournit un aperçu de la naissance et du développement de ce courant politico-culturel, issu d'Angleterre et qui s'est répandu au cours des années 60 et 70. Contrairement aux Punks, qu'ils considèrent comme «décadents», les skins se considèrent comme la classe ouvrière.

Tout en soulignant que le mouvement de contestation chez les jeunes doit être entendu et compris et qu'il faut tenir compte des problèmes de la famille et du chômage des jeunes, le président de la Ligue, Gerald McKenzie, a rappelé que la Ligue a pour mission de combattre les idéologies nazies. Depuis quelques temps, a constaté M. McKenzie, les agressions à caractère raciste ont été plus nombreuses. Une symbolique raciste assez nouvelle à Montréal est appa-

«Tout ça représente un danger, a dit M. McKenzie». Tous les Skins ne sont cependant pas associés aux mouvements néo-nazi, mais il est difficile de suivre les diverses tendances, les jeunes adeptes ayant une vie souvent errante, et vivant en squatters.

Le quartier NDG est signalé dans l'étude de la Ligue comme un des hauts lieux de l'implantation du mouvement Skin. Actuellement, dans l'Est francophone de Montréal, on voit le style skinhead gagner du terrain sur celui des rockers ou heavy metal, particulièrement chez les adolescents.

Une assemblée de skins néo-nazis s'est tenue au début de l'été à Minden, en Ontario. Une cinquantaine de jeunes montréalais y ont participé, reçus par les groupes nazis Aryen Nation, Parti National du Canada...etc. Le nombre peu élevé des skinhead nazis reconnu comme tel n'est pas, selon la Ligue des droits et libertés, très rassurant. Les sympathisants, beaucoup plus nombreux, ne tiennent pas à s'afficher.

La «raisinase» ne peut pas faire disparaître la cellulite

C'est ce qu'indique un témoin au procès de Shirley Thérooux, accusée de publicité trompeuse

LISA BINSSE

■ Les ingrédients dans le produit raisinase, pris individuellement ou ensemble, ne peuvent pas faire disparaître de façon définitive la cellulite malgré ce que soutient la publicité de la compagnie Raisinase R. R.

Selon le docteur Danielle Marcoux, dermatologue qui travaille notamment à l'Hôpital Sainte-Justine, il n'y a aucun produit sur le marché, naturel ou autre, qui puisse supprimer la cellulite, un problème qui touche presque toutes les femmes, grasses ou minces. Elle est d'avis qu'une fois bien installée, la cellulite est très difficile à éliminer.

Le docteur Marcoux, professeur à l'Université de Montréal, témoignait hier au procès de la compagnie, de son administrateur Luc Roy et de la chanteuse

Shirley Thérooux, sous plusieurs chefs d'accusation de publicité trompeuse relativement à un produit qui, présumément, pouvait aider au traitement de l'obésité et de la cellulite.

Cette publicité avait paru dans le Journal de Montréal et dans Echo-Vedettes.

Le témoin a déclaré que certains traitements ont été tentés qui peuvent peut-être aider, mais aucun ne peut enrayer de façon définitive la cellulite lorsqu'elle est bien installée, soit quand la peau des cuisses prend l'aspect d'une «peau d'orange».

Le témoin que veut faire entendre Me Claude F. Archambault, l'avocat de Mme Thérooux, ne sera disponible qu'en novembre. Le juge Gilbert Morier, de la Cour du Québec, a ajourné le tout au 7 septembre pour fixer une date pour la reprise du procès.

SEARS SE PRÉPARE POUR LA RENTRÉE DES CLASSES



RABAIS 30%

Coordonnés Metro Express® pour filles (illustrés) incluant pulls, pantalons à ceinture. Tailles P.M.G. Ord. 15,99\$-19,99\$. Ch. 10,99\$-13,99\$
Vêtements pour fillettes
Les prix ord. mentionnés sont des prix Sears.

RABAIS 25%

Coordonnés molletonnés Nike® pour garçons. Choix de modèles. Tailles 8-18. Ord. 20,99\$-23,99\$. Ch. 15,49\$-17,99\$
Vêtements pour garçons

RABAIS 40%

Chandails, cardigans ou pantalons pour filles. Tailles fillettes 8-16. Ord. 17,99\$-24,99\$. Ch. 9,99\$-14,99\$
Vêtements pour filles
Ceinture non incluse, sauf indications contraires.

RABAIS 1/3*

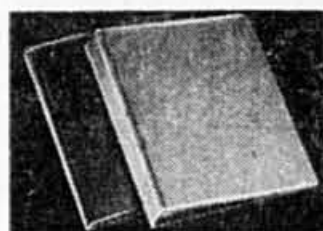
Jeans Levi's® pour filles et garçons et jeans Fame® pour filles. 8-16. Coupe normale ou étudiant pour modèles Levi's®.
Vêtements pour filles et garçons
*Marchandise à prix ord., sauf marchandise déjà en réduction.

RABAIS 8\$

Jeans ou pantalons Toughskins® en velours côtelé pour garçons. Tailles 7-16. Sears Ord. 27,99\$. Ch. 19,99\$
Vêtements pour garçons

9.99

La paire
Bon prix sur chaussures fourreau en toile pour enfants. Marine ou rouge. Pointures 11, 12, 13, 1 et 2.
Chaussures



1.99-2.79 Ch.
Cahiers à 3 anneaux. Choix de 3 grandeurs. Venez vite!
Affaires d'or



69¢ Ch.
Cahier spirale 80 pages. Toute une offre!
Affaires d'or



1.89 Ch.
Cahier spirale 300 pages. Profitez-en!
Affaires d'or



4.99 Ch.
Cahier à anneaux à 5 sujets.
Affaires d'or



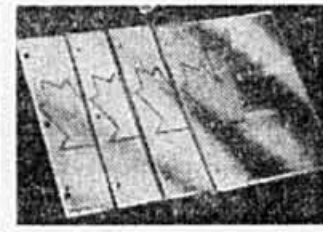
49¢ Ch.
Paquet de 3 couvertures pour rapports. Seulement... 1,39\$
Affaires d'or



1.19 Ch.
Paq. de 5 porte-mines Bc
Seulement... 1,39\$
Affaires d'or



1.99-2.99 Ch.
Nécessaires pour l'école.
Affaires d'or



89¢ Ch.
Paq. de 4 cahiers d'exercice "Canada".
Affaires d'or



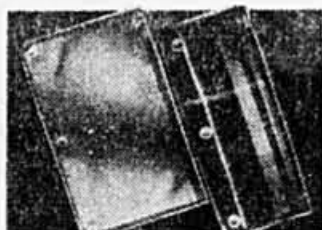
33¢ Ch.
Ensemble de géométrie 9 pièces.
Ch. 2,49\$
Affaires d'or



99¢ Ch.
Paq. de 20 marqueurs
Seulement... 1,49\$
Affaires d'or



79¢ Ch.
Ensemble gommages à effacer
Seulement... 89¢
Affaires d'or



49¢-79¢ Ch.
Étui à crayons. En toile ou à carreaux
Affaires d'or



49¢-69¢ Ch.
Paq. de 10 crayons HB.
Affaires d'or



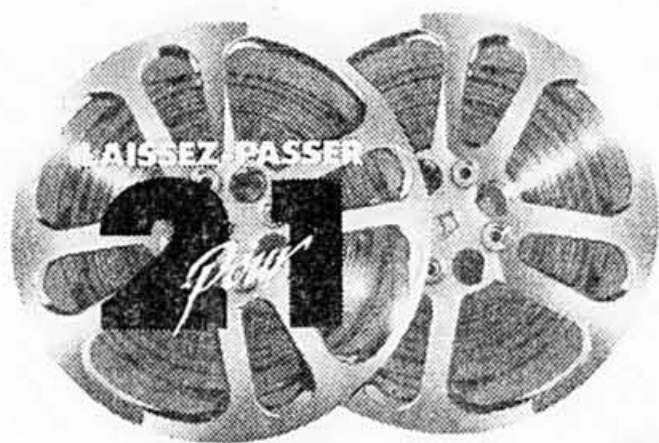
69¢-1.29 Ch. paq.
Stylos Grand Prix. Paq. de 5 ou 12
Affaires d'or



2.79 Ch. paq.
Paq. de 20 crayons à colorier. Plusieurs couleurs.
Affaires d'or

1.49 Ch. paq.

300 feuilles mobiles.
Pour cahier à 3 anneaux
Affaires d'or



AVEC TOUT ACHAT CHEZ SEARS, RECEVEZ UN LAISSEZ-PASSER...

2 pour 1 des cinémas Cineplex Odeon. Détails en magasin. Offre en vigueur jusqu'au 2 septembre 1989

Prix en vigueur jusqu'au 2 septembre 1989, dans la limite des stocks disponibles



SEARS

vous en avez pour votre argent...et plus

SATISFACTION OU REMBOURSEMENT

SERVICE APRÈS-VENTE ASSURÉ DANS TOUT LE CANADA

LA CARTE DE CRÉDIT NO 1 DES MAGASINS À RAYONS AU CANADA

LE MAGASIN DES MARQUES KENMORE DIEHARD, CRAFTSMAN

Les mentions "Ord." ou "Était" de Sears Canada Inc. se rapportent à des prix Sears. Heures d'ouverture: 9h30 à 17h30 du lundi au mercredi; de 9h30 à 21h le jeudi et le vendredi; de 9h à 17h le samedi. Ville St-Laurent, la Place Vertu, 335-7770; Brossard, Mail Champlain, 465-1000; Anjou, Galeries d'Anjou, 353-7770; Laval, Carrefour Laval, 682-1200; LaSalle, Carrefour Angrignon, 364-7310; St-Jérôme, Carrefour du Nord, 432-2110; St-Jean, Carrefour Richelieu, 349-2651; Ste-Marthe-sur-le-Lac, Les Promenades Deux-Montagnes, 491-5000. Copyright Canada, 1989, Sears Canada Inc.